

**PROCES VERBAL – CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 16 SEPTEMBRE 2020**

*Le procès-verbal du conseil d'arrondissement reprend uniquement les interventions qui font suite à la présentation de chaque rapporteur. Les délibérations elles-mêmes sont présentées in extenso dans le registre annuel des délibérations, accessible au public.*

**Ouverture du conseil d'arrondissement**

**Madame Yasmine BOUAGGA**

Mesdames, Messieurs, Chères Adjointes et Adjoints, Conseillers, Conseillères et Mesdames, Messieurs habitantes et habitants et journalistes,

Je suis très heureuse d'ouvrir ce troisième conseil du 1<sup>er</sup> arrondissement.

Dans une chaleur inhabituelle, je ne ferai pas un bulletin météo à chaque fois mais il est important de souligner et de consigner qu'avec des températures excédant les 30 degrés en septembre, nous sommes plus de dix degrés au-dessus de la normale saisonnière et au-delà des épisodes de canicule, l'élévation des températures et le déficit pluviométrique sont des indicateurs des changements profonds que nous subissons et que nous causons par notre activité.

Parmi les grandes villes françaises, Lyon est celle où les températures ont le plus augmenté, en moyenne, depuis l'an 2000.

Au niveau mondial, la fonte des glaces est plus rapide que les scénarios « modérés » envisagés par le Groupe International d'Expert sur le climat.

Des incendies terribles dévastent les forêts de la côte ouest des Etats Unis et il est important de rappeler le contexte dans lequel nous agissons au quotidien.

Dans le 1<sup>er</sup> arrondissement de Lyon, nous avons hérité d'une situation et de projets urbains qui correspondent à la vision du monde de l'ancienne majorité aux commandes de la Ville.

Une vision fascinée par un progrès de béton et d'attractivité financière.

Nous avons pu interrompre un projet de construction, sur la parcelle Bon Pasteur, car la vente du terrain par la ville n'était pas effective : nous nous réjouissons de pouvoir désormais ouvrir le champ des possibles. Merci à Laurence Hugues, adjointe à la Transition écologique et à la Démocratie, et à Raphaël Michaud, adjoint à l'urbanisme à la ville de Lyon. Merci, bien sûr, à Nathalie Perrin Gilbert, qui s'était courageusement opposée à la vente de cette parcelle lors du précédent mandat. Nous organisons le 19 septembre, donc ce samedi, un événement pour célébrer cette victoire de la nature

sur le béton et lancer la concertation sur le devenir du site. Il faut savoir savourer et fêter ces victoires.

Nous n'oublions pas qu'il y a d'autres sujets problématiques, d'autres projets urbains qui ne correspondent pas au programme de transition écologique et solidaire sur lequel nous avons été élus.

Des projets qui s'inscrivent dans une logique de gentrification accélérée d'un arrondissement dans lequel le prix des logements est devenu inabordable.

Notre volonté est de travailler avec les habitants et avec les acteurs privés pour faire évoluer ces projets, selon les marges de manœuvre juridiques et financières possibles.

Nous avons rencontré les riverains et collectifs mobilisés contre le projet Bouygues de la rue Pouteau, nous travaillons de concert avec la Ville et avec le vice-président à la Métropole en charge du Logement, Renaud Payre, en vue d'agir sur ce dossier.

Nous avons également rencontré le collectif d'artistes « Superposition » qui occupe le Fort Saint-Laurent, afin d'évoquer la fermeture prochaine de ce formidable lieu de création artistique, et leur relocalisation sur un autre site.

Nous avons également rencontré le promoteur en charge du projet de l'ancien collège Truffaut, qui accueillera une auberge de jeunesse, des logements étudiants, Lyon BD festival, un tiers lieu, et dont les travaux démarreront en novembre ; nous organiserons en amont une réunion publique pour informer et échanger sur le projet.

C'est également par la concertation et le partenariat que nous travaillons sur les questions de sécurité.

Nous faisons face depuis plusieurs mois à des problèmes de rodéos nocturnes, de nuisances sonores agressives. Les causes sont multiples, les réponses ne sont pas simples, d'autant que, comme je l'ai rappelé lors du précédent conseil d'arrondissement, et également lors du conseil municipal, le manque d'effectifs de police de voie publique est criant.

Il manque 200 agents sur le terrain, il est impossible à la patrouille de nuit qui se partage entre le 1<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> arrondissement de répondre à la fois aux appels au secours, et d'assurer la tranquillité des habitants.

Ce manque d'effectifs produit un sentiment d'insécurité mais aussi des conditions de travail dégradées pour les agents, c'est tout le service public de la police qui est en crise.

A notre niveau, nous travaillons à proposer des actions de prévention : en ciblant la vente d'alcool de nuit ; en aménageant la voirie pour apaiser les circulations.

Jean-Christian Morin est particulièrement actif sur ces dossiers : nous avons obtenu, dès juillet, un arrêté de piétonisation nocturne envisagé comme une première étape, un signal et désormais nous allons vers une réduction de la circulation sur l'ensemble de la zone.

De nouveaux aménagements de voirie, mis en œuvre dès la semaine prochaine, réduiront le trafic sans entraver la circulation des riverains et livraisons, par la clôture de l'extrémité de la rue des Capucins : il n'y aura plus de traversante, mais une boucle ; après un temps d'adaptation, nous évaluons l'efficacité de cette stratégie.

Cette stratégie n'est pas la solution aux rodéos, c'est une réponse à des questions à la fois de tranquillité publique, de voirie, de pollution, de bien-être en ville.

Le 26-27, l'opération « La voie est libre » permettra la piétonisation de l'ensemble de l'arrondissement, pour profiter de nouveaux usages de l'espace public.

Nous travaillons aussi à la piétonisation des abords des écoles : un premier projet a pu être livré à la rentrée avec l'école Doisneau, et nous travaillons sur deux autres établissements scolaires d'ici la fin de l'année 2020.

Concernant la rentrée scolaire, c'est la mobilisation de Fatima Berrached, adjointe à l'Education, qui a permis d'éviter la fermeture de classes en travaillant avec les équipes jusqu'au dernier moment, afin d'assurer un bon accueil des élèves.

Le contexte de crise sanitaire nous contraint collectivement en cette période de rentrée.

Nous pensons bien sûr au personnel des écoles, des crèches, aux services qui doivent adapter l'accueil du public.

Nous pensons aussi aux centres sociaux, aux associations.

Le Forum des associations a pu se tenir le week-end du 5 et 6 septembre, et mes remerciements vont tout particulièrement à David Souvestre, conseiller à la Vie associative, et au personnel de la mairie, pour leur implication dans l'organisation et l'animation de l'événement.

Concernant la culture, le plan d'urgence Culture de 4 millions d'euros de la Ville de Lyon a clos son appel le 10 septembre et je tiens à saluer la mobilisation énergique de Nathalie PERRIN-GILBERT, Adjointe à la Culture et de ses services qui a permis de créer très rapidement ce dispositif pour les acteurs de la culture et de la création, dont on sait qu'ils et elles sont une composante essentielle de la sociologie et de la personnalité de l'arrondissement.

Sur le volet de la solidarité : nous n'avons pas résolu, pendant l'été, la situation du campement des Chartreux, qui dure depuis dix ans.

Nous nous sommes efforcés d'apporter des améliorations aux conditions de vie des personnes, par un meilleur accès à l'eau et à l'hygiène.

Et d'autres situations nous préoccupent vivement : celles des jeunes migrants se déclarant mineurs, et qui ne sont pas toujours reconnus tels par les évaluations de la Métropole, et de ce fait pas toujours pris en charge.

C'est la mobilisation solidaire des habitantes et habitants qui leur vient en aide.

La mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement qui est membre fondatrice de l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants, souhaite participer à créer de nouvelles réponses en travaillant avec la Ville et la Métropole.

Alors que nous vivons un regain de l'épidémie, nous devons aussi nous préparer à des temps difficiles sur le plan social et économique.

Et les adjoints et les adjointes, Malika Haddad Grosjean, pour la délégation ville inclusive, et Bertrand Pinoteau, pour la délégation ville active et économie durable, ont un rôle important pour la définition de l'action que nous mènerons au cours de ce mandat au niveau de l'arrondissement en articulation, encore une fois, avec la Ville et la Métropole.

Donc dans les prochaines semaines, nous définirons la « Programmation Pluriannuelle d'Investissement », qui arbitrera les projets que nous serons en mesure de financer au cours de la mandature.

Dans ces arbitrages, notre ligne de mire sera celle de la transition écologique et solidaire, en particulier pour la rénovation du patrimoine bâti, sous la houlette de Sylvain Godinot.

Nous sommes riches, dans le 1<sup>e</sup> arrondissement, d'un important patrimoine historique ; mais celui-ci est trop souvent délaissé, sous occupé, ou détérioré.

Nous allons donc examiner d'autres délibérations dans ce conseil, ainsi qu'un vœu concernant la 5G. Noé Froissart qui a particulièrement travaillé sur le sujet présentera ce vœu.

Ce vœu a une portée essentiellement symbolique, alors que le Président de la République a annoncé sa volonté de déployer la technologie 5G.

Cette portée si elle est symbolique, elle n'est pas inutile pour autant : nous souhaitons dire, et nous souhaitons annoncer publiquement, que nous ferons tout notre possible pour entraver le déploiement d'une technologie qui n'est pas un progrès social, qui nous expose à des dépenses énergétiques déraisonnables, à une obsolescence accélérée de nos appareils connectés et qui aggrave la fracture numérique et pose aussi des questions de santé non élucidées.

En soumettant ce vœu au vote du conseil, ce n'est pas le modèle amish que nous souhaitons promouvoir ; c'est simplement le bon sens : plutôt que de foncer dans le mur avec un fatras d'objets connectés, nous voulons produire des richesses communes sur des technologies plus simples, plus sobres et mieux partagées.

Je vous remercie et je vais ouvrir ce conseil en proposant à Noé FROISSART, s'il l'accepte, d'être notre secrétaire de séance en sa qualité de benjamin du conseil et donc de procéder à l'appel des membres du conseil.

### **Appel nominal**

Noé FROISSART procède à l'appel nominal.

#### **PRESENT.E.S :**

Yasmine BOUAGGA

Laurence HUGUES

Jean-Christian MORIN

Malika HADDAD-GROSJEAN

Bertrand PINOTEAU

Fatima BERRACHED pouvoir temporaire à partir de 20h00 donné à Laurence HUGUES

Nathalie PERRIN-GILBERT

Sylvain GODINOT – excusé – pouvoir donné à Yasmine BOUAGGA

David SOUVESTRE

Yves BEN ITAH

Laurence BOFFET

Mathilde CORTINOVIS

Noé FROISSART

Benoit SCIBERRAS

#### **Yasmine BOUAGGA**

Je vous remercie. Je constate la présence du quorum et donc nous pouvons ouvrir ce conseil.

Je vous propose de commencer par l'adoption des PV des deux dernières séances pour lesquels il y a eu des demandes de modifications mineures concernant des mots répétés faites par Bertrand PINOTEAU et moi-même.

Je vous propose d'approuver ces procès-verbaux de la séance du 12 juillet et de la séance du 23 juillet.

Je constate l'approbation à l'unanimité pour ces procès-verbaux des dernières séances.

Je vous propose ensuite d'examiner le vœu qui va être présenté par Noé FROISSART.

1 **Rapporteur Noé FROISSART - Vœu du Conseil du 1<sup>er</sup> arrondissement relatif au refus d'implantation d'antennes 5G sur son territoire**

**Noé FROISSART**

Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, chers amis, J'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter ce vœu au sujet de la 5G.

Vous l'avez tous lu, approuvé, signé, et c'est au nom de tous que je le rapporte ce soir, j'en suis ravi et tiens à remercier chacun d'entre vous pour cette démarche unie.

Sans revenir sur chaque argument de ce vœu, que vous connaissez maintenant tous, je tiens à revenir sur l'origine de cette démarche, et sur les arguments qui me tiennent particulièrement à cœur.

Nous avons récemment été saisis, début septembre, en mairie du 1<sup>er</sup> pour un avis sur une Déclaration Préalable portant sur une « antenne nouvelle génération, à des fins de modernisation du réseau, inactive dans un premier temps jusqu'à nouvel ordre ».

Voyant là une antenne 5G mal déguisée, cette affaire avait de quoi surprendre !

La Convention Citoyenne pour le Climat avait en effet proposé, en juin, un moratoire sur le déploiement de la 5G, ce à quoi le Président de la République lui-même s'était engagé.

Pourtant, les opérateurs télécom semblent avancer, en coordination avec l'Etat.

Je me suis donc tourné vers une connaissance travaillant chez un opérateur télécom, pour lui demander quelles étaient les applications utiles de la 5G.

Elle m'a répondu, et je cite, « Ce n'est pas une question évidente ».

Bon ! Donc... on déploie une technologie sans vraiment savoir pourquoi, si ce n'est que c'est possible !

Quelques points, en revanche, sont évidents sur la 5G.

Le numérique constitue aujourd'hui 4% des émissions de gaz à effet de serre mondiales, c'est autant que l'aviation.

C'est l'industrie dont les émissions de gaz à effet de serre augmentent le plus vite au monde.

Le numérique, qui n'a rien d'immatériel, c'est aussi 15 milliards d'objets connectés à travers le monde, on en prévoit 46 milliards en 2030.

Si vous vous demandez s'ils sont bien tous récupérés et recyclés, la réponse est, bien sûr, non. Même en France, on en récupère seulement de l'ordre de 40 %, pour 2 millions de tonnes de déchets générés chaque année.

L'objectif de la 5G étant de massifier l'Internet des objets, massifier les objets connectés donc, la 5G entraînera nécessairement une pollution et un gaspillage de ressources supplémentaires.

Pour massifier ces connexions, le principe de la 5G est de transporter 100 à 1000 fois plus de données que le réseau actuel, nettement plus vite.

Et cela ne se fait pas à consommation d'énergie constante, c'est le problème de l'effet rebond.

Il a été présenté directement par le PDG d'un opérateur télécom lui-même devant les sénateurs, et qui concluait ainsi : « Il est donc erroné d'affirmer que la 5G permettra des efforts en matière d'énergie. Après la première année de déploiement, la consommation énergétique de tous les opérateurs affichera une augmentation importante ».

De fait, c'est ce que l'on constate dans les pays où la technologie est déjà en déploiement, comme la Chine.

En France, les antennes 5G à elles-seules vont entraîner une consommation électrique pouvant aller jusqu'à 10 TeraWatt supplémentaires.

10 TWh, c'est dire 2 % de la consommation électrique nationale, c'est l'équivalent de la production électrique de 1,5 réacteur nucléaire, uniquement pour alimenter deux nouvelles antennes 5G !

Enfin, pour des questions de portée, il faut 3 antennes 5G pour couvrir la même zone qu'une antenne 4G.

Cela pose de gros problèmes de rentabilité, dans les zones rurales notamment où ces contraintes économiques rendront ce déploiement au mieux lent, au pire impossible pour les opérateurs. C'est du reste ce que l'on constate déjà pour la fibre ou le réseau 4G qui fonctionne de manière parfois parcellaire dans ces zones.

La 5G accroîtrait donc la fracture numérique entre les métropoles et le reste de la France.

Et en renforçant la présence du numérique dans tous les objets qui nous entoure, c'est la fracture numérique tout court, que la 5G renforcera.

La 5G va donc générer gaspillage de matière, déchets, consommation énergétique, fracture numérique, et je pourrais continuer la liste longtemps.

Alors, pourquoi s'obstiner à développer la 5G ?

Concrètement, pour les opérateurs, cela permet aussi de répondre à l'explosion du trafic de données mobiles, de l'ordre de +50% par an, qui vient notamment de la vidéo sur internet et engorge progressivement les réseaux.

On ne s'est pas beaucoup posé la question de la sobriété : par exemple, pour éviter d'engorger les réseaux internet, on peut aussi regarder des vidéos en un peu moins haute qualité.

C'est ce qui a été fait lors de la crise sanitaire. Ça marche. Et ça évite quelques milliards d'euros d'investissement, quelques milliards d'objets connectés et quelques milliards de tonne de CO2.

Au fond, la 5G, pour faire une analogie qui parlera probablement à cette salle, la 5G, c'est un problème routier.

Vous avez un problème de congestion du trafic à un endroit.

Que faites-vous ? Vous dites, il faut réduire la place de la voiture, ou vous dites, qu'à cela ne tienne, il faut construire une autoroute, en plus des routes existantes ?

Il me semble qu'à Lyon, nous avons déjà répondu à cette question.

Pour toutes ces raisons, Madame la Maire, chers collègues, je vous propose d'émettre le vœu suivant.

« Le Conseil d'Arrondissement de la Mairie du 1er arrondissement de Lyon émet le vœu :

- De ne pas voir d'antennes 5 G implantées sur son territoire et annonce délivrer un avis défavorable à toute déclaration préalable qui viserait l'implantation d'antennes 5 G sur ce territoire ;
- Le conseil d'arrondissement appelle la Ville de Lyon à se saisir des moyens à sa disposition pour faire respecter un moratoire sur l'implantation des infrastructures et équipements 5G dans l'attente de la tenue d'un débat démocratique décentralisé sur la 5G et sur les usages numériques ;
- Le conseil d'arrondissement souhaite une démarche conjointe des collectivités pour interpellier le gouvernement sur la nécessité de tenir compte des délibérations des instances démocratiques qu'il met lui-même en place, en l'occurrence la Convention Citoyenne pour le Climat ;
- Le 1<sup>er</sup> arrondissement souhaite apporter son soutien à des politiques numériques plus sobres et plus justes, à travers le développement de la fibre en zone rurale et en finalisant le déploiement de la 4G, avant de développer des technologies qui ne feraient qu'accroître la fracture numérique ;

- Le conseil d'arrondissement enfin communique son vœu aux Parlementaires pour demander un meilleur encadrement par la réglementation de certains usages d'internet fortement consommateurs de données, entraînant une saturation du réseau et une forte consommation énergétique. »

Madame la Maire, chers collègues, je vous remercie pour votre attention.

Et je vous laisse deviner quel avis nous avons donné à la Déclaration Préalable, début septembre.

### **Yasmine BOUAGGA**

Merci beaucoup.

Je vous propose de soumettre ce vœu à votre vote.

*POUR : 14 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HAD-DAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Nathalie PERRIN-GILBERT, Yves BEN ITAH, Laurence BOFFET, Sylvain GODINOT, Benoit SCIBER-RAS, David SOUVESTRE, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART)*

*CONTRE : 0*

*ABSTENTION : 0*

*NE PREND PAS PART AU VOTE :*

*VŒU ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ*

Je tenais à rappeler que ce vœu a été proposé par l'ensemble des composantes de notre majorité et c'est un beau travail collectif qui a permis d'avancer rapidement sur cette thématique.

Il sera donc communiqué au conseil municipal sachant qu'un vœu dans le même sens sera proposé par le conseil municipal.

Nous allons à présent passer aux questions orales.

Le conseil d'arrondissement, à raison d'un arrondissement par séance, peut présenter au conseil municipal des questions orales sur toute affaire intéressant l'arrondissement.

Le nombre de questions orales est limité à trois par séance et lors du prochain conseil municipal, c'est le conseil du 1<sup>er</sup> arrondissement qui présentera ses questions orales.

Donc je vous propose d'examiner les trois questions qui vont porter sur :

1. La piétonisation
2. La démocratie citoyenne
3. La commande publique

## **2 MA1- 01/20/06 - Rapporteur : Jean-Christian MORIN – Question orale au Maire de Lyon relative à la piétonisation**

### **Jean-Christian MORIN**

Merci beaucoup.

Comme on s'y était engagé, on essaie de s'attaquer à pas mal de problèmes liés à l'utilisation de la voiture en ville et la question orale que nous proposons pour le prochain conseil municipal se lit comme ça :

« Les voitures, qui ne représentent que 25 % des modes de déplacement sur Lyon, occupent aujourd’hui 60 % de notre espace public.

Cela est d’autant plus prégnant dans le 1<sup>er</sup> arrondissement, où des siècles d’urbanisation ont abouti à l’avènement d’un quartier très dense (le plus dense de Lyon), et le rendent inadapté à la circulation automobile.

La place démesurée prise par les voitures dans nos villes a profondément transformé les usages et la vocation de nos espaces publics, transformant nos rues en parkings, et reléguant les piétons à des trottoirs exigus.

Quartier de centre-ville, attractif de jour comme de nuit, le 1<sup>er</sup> arrondissement jouit d’une vitalité qui fait sa renommée.

Néanmoins, un meilleur équilibre entre les usages de nos espaces publics doit aujourd’hui être trouvé, avec un partage de la voirie plus équitable et la garantie d’une meilleure sécurité pour les piétons et les cyclistes.

Le recours à un véhicule de 1,2 tonnes (le poids moyen d’une voiture en France) pour des déplacements en ville ne peut plus être la norme, tant pour la sûreté des usagers et usagères de la voirie, que par considération pour un usage raisonnable et sobre de l’énergie.

Notre engagement à réduire nos émissions carbone afin de réduire collectivement notre impact sur le changement climatique exige que nous encourageons les modes de déplacement actifs et doux.

Dans ce cadre, et en partenariat avec vos services ainsi que ceux de la Métropole, des actions ont déjà été engagées dès cet été sur le 1<sup>er</sup> arrondissement avec la piétonisation des abords de l’école Robert Doisneau ; la modification, qui va devenir effective, de la circulation rue des Capucins ; et l’événement « La Voie et Libre » qui prévoit une piétonisation complète du 1<sup>er</sup> arrondissement du boulevard de la Croix Rousse jusqu’à la jonction avec le 2<sup>ème</sup> arrondissement, le week-end des 26 et 27 septembre 2020.

Nous nous félicitons de ce travail commun qui a permis des avancées rapides et l’expérimentation de nouveaux usages de la ville.

Nous souhaiterions à présent savoir quelles sont les prochaines étapes de la feuille de route pour favoriser les modes doux de déplacement qui feront de Lyon une ville plus agréable, plus respectueuse de l’environnement et surtout plus respectueuse de l’Humain dans la ville. »

Donc voilà le texte que nous proposons pour la question orale sur le prochain conseil municipal.

### **Yasmine BOUAGGA**

Je vous remercie. Y-a-t-il des prises de paroles ?

Je m’excuse de ne pas l’avoir proposé auparavant.

### **Jean-Christian MORIN**

Des prises de parole ou des questions que vous pourriez avoir sur le sujet de la piétonisation.

### **Yasmine BOUAGGA**

Donc je vous propose de soumettre au vote cette question.



POUR : 14

(Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HAD-DAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Nathalie PERRIN-GILBERT, Yves BEN ITAH, Laurence BOFFET, Sylvain GODINOT, Benoit SCIBER-RAS, David SOUVESTRE, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE :

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**3** **MA1- 01/20/07 - Rapporteuse : Laurence HUGUES – Question orale au Maire de Lyon relative à la démocratie citoyenne participative**

**Laurence HUGUES**

Cher.e.s collègues, J'ai donc l'honneur de vous présenter cette question avec une pensée particulière pour Laurence BOFFET qui a œuvré particulièrement sur la démocratie participative citoyenne dans cet arrondissement qui a innové et qui poursuit cette mission au sein de la Métropole.

Je vous donne lecture de la question :

« Monsieur le Maire de Lyon,

La mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement est depuis longtemps attachée à la démocratie participative et nous comptons plusieurs types d'instances : les conseils de quartier, le conseil territorial qui siégeait aux côtés des élu.e.s d'arrondissement, le conseil des enfants, le conseil des aînés.

A ces instances s'ajoutent diverses démarches pour impliquer les citoyennes et citoyens, à l'occasion de concertations sur des projets d'aménagement urbain.

Le 1<sup>er</sup> arrondissement est riche aussi d'associations et de collectifs qui participent activement à la vie citoyenne. Comment la nouvelle municipalité souhaite-t-elle renouveler les instances participatives, donner de nouvelles responsabilités ou moyens d'action aux habitantes et habitants, par exemple à travers le budget participatif ?

Par ailleurs, beaucoup ne se sentent pas légitimes pour prendre la parole ou ont du mal à dégager du temps pour les affaires communes : quelles seraient les méthodes pour permettre à chacun et chacune d'avoir droit de cité ?

**Yasmine BOUAGGA**

Je vous remercie.

Est-ce qu'il y a des prises de parole ?

Oui, Laurence BOFFET

**Laurence BOFFET**

Merci de me citer même si c'était pour l'ensemble de l'équipe que cela s'adresse aussi sur le mandat d'avant.

Si je prends deux minutes ma casquette Métropole, c'est évidemment un des grands objectifs de rendre la Métropole plus visible et surtout de faire participer ses habitant.e.s mais cela reste une prérogative des communes, la démocratie locale.

Donc j'espère que l'on pourra la développer avec les communes dont évidemment Lyon. J'ose espérer, enfin je pense que cela va bien se passer, je laisserai sûrement Chloé VIDAL dire tout ce qu'elle va faire sur la Ville de Lyon.

Mais ce sera un enjeu d'inscrire la participation citoyenne de façon renouvelée dans le pacte de cohérence métropolitain, c'est ce qui, en fait, régit le dialogue entre la Métropole et les communes et notamment sur la partie des budgets participatifs.

Là encore, pour les villes qui souhaitent le développer, ce sera sans doute facile mais peut-être que pour de plus petites communes on pourra développer des choses qui étaient peut-être moins habituelles.

En tout cas, j'espère que l'on pourra défendre cette partie-là et évidemment, j'œuvrerai à cela. Pour ce qui nous concerne à plus court terme, il y a des chantiers qui vont démarrer mais qui vont durer un petit peu longtemps parce que la participation, cela nécessite quand même de prendre le temps de ces dialogues là et de ces débats.

Et par exemple, la Métropole va participer à l'organisation du week-end sans voiture de fin septembre au travers d'enquêtes, mais qui seront un début d'un processus qui contiendra tout ce qui concerne la piétonisation et aussi le déploiement du vélo.

Donc là, on viendra évidemment à interroger et faire participer. Et il y aura aussi de multiples formes que je développerai peut-être au fur et à mesure mais cela démarre aussi par-là et il y aura aussi plein d'autres projets avec lesquels on va travailler évidemment avec la Ville de Lyon.

### **Yasmine BOUAGGA**

Merci beaucoup, Madame la Vice-Présidente.

Y-a-t-il d'autres souhaits de prise de parole ?

Je vous propose de mettre cette question au vote.

*POUR : 14 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HAD-DAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Yves BEN ITAH, Nathalie PERRIN-GILBERT, Laurence BOFFET, Sylvain GODINOT, Benoit SCIBERRAS, David SOUVESTRE, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART)*

*CONTRE : 0*

*ABSTENTION : 0*

*NE PREND PAS PART AU VOTE : 0*

*DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ*

#### **4 MA1- 01/20/08 - Rapporteuse : Yasmine BOUAGGA – Question orale au Maire de Lyon relative à la politique de commande publique**

### **Yasmine BOUAGGA**

Par un vœu adopté le 3 mars 2015, la mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement s'est déclarée « zone hors Tafta », comme 600 autres collectivités locales, en référence aux négociations alors en cours concernant des traités de libre-échange entre les Etats-Unis et l'Union européenne qui menaçaient les principes du service public ainsi que la possibilité de clauses sociales et environnementales dans les marchés publics.

Le traité CETA, conclu entre l'Union européenne et ses Etats membres et le Canada prévoit une libéralisation des échanges, la suppression des barrières douanières et l'ouverture à la concurrence des marchés publics.

Ce traité emporte des effets sur les marchés publics, par exemple en matière de commandes pour la restauration scolaire ou la fourniture de produits pour la collectivité, et ce, sans prise en compte des enjeux écologiques.

De façon générale, les accords de libre-échange, comme le CETA ou le Mercosur, dont on a parlé dans la presse ce matin, à cause de l'avancée des négociations, sont conclus sans considération pour le coût social et environnemental des pratiques commerciales encouragées.

Ils participent à l'augmentation des émissions carbone, à la déforestation importée, et à d'autres pratiques néfastes pour la biodiversité, le climat et les équilibres socio-économiques mondiaux.

Cette question est adressée au Maire de Lyon et plus spécifiquement à sa première adjointe en charge des finances et de la commande publique, pour savoir quelles sont les orientations retenues par notre Municipalité, 3<sup>ième</sup> ville de France, afin de promouvoir une politique d'achats publics plus responsable, plus vertueuse et plus soutenable ?

Y-a-t-il des questions ou des souhaits de prise de parole sur cette question ?

Non, donc je la soumets à votre vote.

*POUR : 14 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HAD-DAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Yves BEN ITAH, Nathalie PERRIN-GILBERT, Laurence BOFFET, Sylvain GODINOT, Benoit SCIBERRAS, David SOUVESTRE, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART)*

*CONTRE : 0*

*ABSTENTION : 0*

*NE PREND PAS PART AU VOTE : 0*

*DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ*

5 **MA1- 01/20/09 - Rapporteuse : Yasmine BOUAGGA – Désignation de représentant.es de la mairie d'arrondissement dans des organismes extérieurs**

**Yasmine BOUAGGA**

Il s'agit de désigner des membres du conseil d'arrondissement dans différents organismes qui participent à la vie du quartier, comme le prévoit les textes.

*« Le conseil d'arrondissement procède, en son sein, à la désignation des représentants de la commune dans les organismes dont le champ d'action est limité à l'arrondissement et dans lesquels la commune doit être représentée en vertu de dispositions applicables à ces organismes ».*

Cela concerne notamment les crèches, les Conseils de quartier, les centres sociaux, l'Office des sports.

Donc je vais vous donner lecture des organismes concernés et des élu.e.s désignés titulaires et suppléants et nous voterons sur l'ensemble de la liste :

- Pour l'Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants municipal Raymond, l'élue désignée titulaire proposée est Fatima BERRACHED, en raison de sa délégation comme adjointe petite enfance et éducation ;
- Pour l'Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants municipal Turret : Fatima BERRACHED également ;
- Pour le Conseil de quartier « Ouest des pentes », est désigné titulaire Benoit SCIBERRAS et suppléante Laurence HUGUES ;
- Pour le Conseil de quartier « Haut et cœur des pentes », Laurence HUGUES, comme titulaire et Malika HADDAD-GROSJEAN comme suppléante ;
- Pour le Conseil de quartier « Bas des pentes », Jean-Christian MORIN, comme titulaire et Bertrand PINOTEAU, comme suppléant ;

- Pour le centre social Quartier Vitalité, Malika HADDAG-GROSJEAN, comme titulaire et David SOUVESTRE, comme suppléant ;
- Pour le centre social Grande Côte, David SOUVESTRE comme titulaire, Malika HADDAD-GROSJEAN comme suppléante ;
- Pour l'Office des sports de l'arrondissement, Sylvain GODINOT comme titulaire et David SOUVESTRE comme suppléant.

Y-a-t-il des questions ou des rectifications sur cette liste, d'autres prises de parole ?

Non, donc je propose de la mettre au vote.

*POUR : 14 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HADDAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Yves BEN ITAH, Nathalie PERRIN-GILBERT, Laurence BOFFET, Sylvain GODINOT, Benoit SCIBERRAS, David SOUVESTRE, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART)*

*CONTRE : 0*

*ABSTENTION : 0*

*NE PREND PAS PART AU VOTE : 0*

*DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ*

6 **MA1- 01/20/10 - Rapporteuse : Yasmine BOUAGGA – Composition des Conseils d'école - Désignation des représentant.es du Conseil d'arrondissement**

**Yasmine BOUAGGA**

Il s'agit de désigner des membres du conseil d'arrondissement dans les écoles de l'arrondissement, conformément à l'article du Code de l'Education prévoyant que dans chaque école est installé un Conseil d'école qui délibère sur le fonctionnement de l'école, notamment :

- les actions pédagogiques,
- L'utilisation des moyens alloués à l'école ;
- Les conditions de bonne intégration d'enfants porteurs de handicaps ;
- Les activités périscolaires ;
- La restauration scolaire ;
- L'hygiène scolaire, qui est importante aussi en cette période de crise sanitaire ;
- La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire.

Je propose au conseil d'arrondissement de désigner Fatima BERRACHED en sa qualité d'adjointe à l'éducation pour représenter le conseil d'arrondissement au sein de chacun des établissements suivants :

- Ecole primaire Michel Servet
- Ecole primaire des Tables Claudiennes
- Ecole maternelle Raoul Dufy
- Groupe scolaire Victor Hugo
- Groupe scolaire Robert Doisneau
- Ecole maternelle Claude Levi Strauss
- Ecole élémentaire Aveyron

Y-a-t-il des questions ou des prises de parole sur cette proposition ?

Non, donc je propose de la mettre à votre vote.

*POUR : 14 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HAD-DAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Yves BEN ITAH, Nathalie PERRIN-GILBERT, Laurence BOFFET, Sylvain GODINOT, Benoit SCIBERRAS, David SOUVESTRE, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART)*

*CONTRE : 0*

*ABSTENTION : 0*

*NE PREND PAS PART AU VOTE : 0*

*DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ*

J'en profite pour adresser mes remerciements à Fatima BERRACHED qui a permis, par sa mobilisation exceptionnelle et très rapide, qu'il n'y ait pas de fermeture de classe pour cette rentrée.

J'ai omis et je vous adresse toutes mes excuses de faire un point sur la rentrée scolaire dans mon propos introductif.

Cette rentrée a failli être très compliquée dans le 1<sup>er</sup> arrondissement et heureusement nous avons permis, et Fatima BERRACHED a permis, d'éviter que nous ayons ces fermetures de classe et je salue votre mobilisation.

**7** **MA1- 01/20/11 - Rapporteur : David SOUVESTRE – Autorisation de signature d'avenants aux conventions de mise à disposition temporaire des équipements de proximité**

**David SOUVESTRE**

Merci Madame la Maire.

Ce projet de délibération porte sur la prorogation par voie d'avenant de six conventions signées entre la mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement et six associations pour la mise à disposition d'équipements de proximité dont la gestion relève de la mairie d'arrondissement.

Ces associations sont déjà bien connues par les services de la mairie, les élu.e.s, les habitant.e.s du 1<sup>er</sup> arrondissement puisqu'elles bénéficient depuis septembre 2016 d'une convention triennale qui devait initialement se terminer en septembre 2019, donc à la veille des élections municipales.

En accord avec les responsables associatifs, Nathalie PERRIN-GILBERT et son équipe, Elliott AUBIN, Laurence BOFFET et Fatima BERRACHED avaient fait le choix de ne pas renouveler ces conventions sur trois ans mais de les proroger par voie d'avenant d'un an.

Le choix a été fait de respecter le verdict des urnes et de permettre à la nouvelle équipe qui serait élue de pouvoir revoir le contenu des conventions et éventuellement réfléchir à un autre usage des équipements de proximité.

Donc je tiens à saluer l'éthique démocratique guidée par l'ancienne équipe parce que ce principe républicain n'est pas toujours bien respecté par les équipes sortantes, quel que soit la couleur politique ou l'échelon territorial et je parle par expérience.

Aujourd'hui, nous faisons le choix de proroger de quelques mois, soit de neuf mois, cinq conventions.

Je vais me permettre de les lister :

- Club House de la Boule Joyeuse, à savoir l'association « La Boule Joyeuse » ;

- Club House des Grognards, à savoir « La Boule des Grognards » ;
- Club House Les Rigolardes, géré par l'association « Les Rigolardes » ;
- Club House Les Rigolardes géré par l'association « La Fanny du quai »
- Maison Ahmadou KOUROUMA géré par la Maison de l'Economie Circulaire

On a fait le choix de neuf mois parce que c'est le temps qu'il nous faut pour réfléchir à un nouveau projet associatif à l'échelle de l'arrondissement.

Neuf mois c'est aussi le temps nécessaire à la concertation avec les associations mais aussi avec les habitant.e.s du 1<sup>er</sup> arrondissement pour repenser les usages de ces équipements, revoir les conventions, réécrire éventuellement les règlements.

Neuf mois c'est également me semble-t-il le temps nécessaire pour ouvrir un dialogue avec la mairie centrale pour redéfinir une liste d'équipements de proximité dont la gestion reviendrait à la mairie d'arrondissement et qui ne seraient plus gérés par la mairie centrale.

Comme vous l'avez sans doute remarqué, je n'ai pas cité une association qui est le Club théâtre du 1<sup>er</sup>, je n'ai pas cité l'équipement que cette association occupe qui est « Le Lavoir Public ».

L'équipe de direction a fait le choix de demander un renouvellement de convention jusqu'à la fin de cette année puisque le directeur artistique est parti en Ardèche pour de nouvelles aventures culturelles.

Je tiens à saluer le pétillant directeur Olivier Rey mais aussi toute l'équipe qui a permis de redynamiser les pentes de la Croix Rousse, de s'imposer dans les scènes alternatives lyonnaises, en proposant des soirées festives mais aussi militantes en faisant venir sur Lyon la culture berlinoise.

Je tiens vraiment à saluer cette action et je le fais réellement avec cœur parce que j'ai aussi souvenir des soirées de soutien que le « Lavoir Public » organisait pour soutenir les associations.

Je pense par exemple au collectif qui a organisé toutes les manifestations pour défendre le « mariage pour tous » en 2013.

Je pense aussi au collectif super féministe qui a organisé de nombreuses actions dans la ville pour défendre le droit des femmes à disposer de leur corps.

Je tiens vraiment à saluer cette association, le Club Théâtre.

Pour terminer mon propos, vous vous demandez tous ce que va devenir « Le Lavoir Public », avec ton accord Madame la Maire, je vais avoir l'honneur de piloter et de lancer un appel à projets en lien avec l'équipe de l'arrondissement pour trouver un nouvel usage à cet équipement de proximité qui est « Le Lavoir Public ».

### **Yasmine BOUAGGA**

Merci. Est-ce qu'il y a des prises de parole ou des questions, des interventions.

Non, je vous propose de mettre cette délibération à votre vote.

*POUR : 14*

*(Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HAD-DAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Yves BEN ITAH, Nathalie PERRIN-GILBERT, Laurence BOFFET, Sylvain GODINOT, Benoit SCIBERRAS, David SOUVESTRE, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART)*

*CONTRE : 0*

*ABSTENTION : 0*

*NE PREND PAS PART AU VOTE : 0*

*DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ*

8 **MA1- 01/20/12 - Rapporteuse : Yasmine BOUAGGA – Délégation du Conseil d'arrondissement à la Maire du 1er arrondissement pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés à procédure adaptée**

**Yasmine BOUAGGA**

Il s'agit donc de marchés publics qui sont des marchés sans formalité préalable et qui concernent un nombre délimité de domaines :

- Communication et prestation de secrétariat ;
- Routage, mailing, diffusion ;
- Fournitures végétales décoratives ou non décoratives, non destinées à la plantation ;
- Service des traiteurs ;
- Alimentation et ustensiles de restauration (à l'exclusion des achats d'alimentation pour les équipements de petite enfance) ;
- Services de spectacles ;
- Organisation de manifestations et festivités.

Donc par cette délibération, je vous propose de me donner en tant que Maire la délégation pour prendre toutes les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de ces marchés pouvant être passés sous forme de procédure adaptée dans ces délégations citées.

Y-a-t-il des questions ou des interventions sur cette délibération ?

Donc je la soumets à votre vote.

*POUR : 14 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HAD-DAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Yves BEN ITAH, Nathalie PERRIN-GILBERT, Laurence BOFFET, Sylvain GODINOT, Benoit SCIBERRAS, David SOUVESTRE, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART)*

*CONTRE : 0*

*ABSTENTION : 0*

*NE PREND PAS PART AU VOTE : 0*

*DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ*

9 **MA1- 01/20/13 - Rapporteur : Bertrand PINOTEAU – Décision modificative – état spécial de l'arrondissement – Affectation de recettes location**

**Bertrand PINOTEAU**

Merci. Cette décision modificative permet de modifier l'affectation de crédits ouverts pour l'exercice en cours.

Il s'agit d'évoquer les recettes dégagées en 2019 grâce à la location de la salle des Ovalistes, qui est, comme vous le savez, la seule salle louée par la mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement.

Le principe est que la Ville de Lyon reverse aux mairies d'arrondissement 30 % des sommes perçues sur les locations.

La salle des Ovalistes ayant permis de dégager 2 885 € de recettes en 2019, il est donc proposé de re-créditer la mairie du 1<sup>er</sup> pour 865,00 € au titre de l'exercice 2020.

Ce que nous avons à confirmer aujourd'hui comme décision, c'est l'inscription de ces crédits au profit d'une part de la Salle des fêtes des Ovalistes, elle-même pour 400,00 € et des autres salles associatives pour 465,00 €.

Je passe volontairement le nom des programmes parce que cela ne me paraît pas nécessaire. L'utilisation de ces maigres recettes permettra quand même des petits aménagements à la Salle des Ovalistes et d'autres salles au profit évidemment des usagers, des familles utilisatrices de ces équipements de proximité.

### **Yasmine BOUAGGA**

Je vous remercie. Y-a-t-il des questions ou des prises de parole ?

Donc je propose de mettre cette délibération à votre vote.

*POUR : 14 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HAD-DAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Yves BEN ITAH, Nathalie PERRIN-GILBERT, Laurence BOFFET, Sylvain GODINOT, Benoît SCIBERRAS, David SOUVESTRE, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART)*

*CONTRE : 0*

*ABSTENTION : 0*

*NE PREND PAS PART AU VOTE : 0*

*DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ*

## **10 MA1- 01/20/14 - Rapporteuse : Yasmine BOUAGGA – Création d'une commission chargée d'étudier le projet de règlement intérieur du Conseil d'Arrondissement**

### **Yasmine BOUAGGA**

Ce projet de délibération concerne la création d'une commission qui doit étudier le projet de règlement intérieur du Conseil d'arrondissement en application de l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que dans les communes de 3 500 habitants, ce qui nous concerne, le Conseil doit établir son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

En conséquence, nous devons désormais préparer cette installation du nouveau règlement intérieur et je vous propose de décider la création d'une commission chargée d'étudier ce règlement.

Cette commission est ouverte à tous conseiller.ères intéressé.e.s pour y participer.

Je propose qu'elle soit sous la présidence de Laurence HUGUES en sa qualité d'adjointe à la démocratie.

Je me permets de citer les personnes qui souhaitent y participer : Fatima BERRACHED – David SOUVESTRE et Bertrand PINOTEAU.

La liste n'est pas close, toute autre personne intéressée peut y participer et le projet de règlement sera soumis au vote lors d'une prochaine séance dans le délai imparti des six mois à la suite de l'installation du conseil d'arrondissement.

Y-a-t-il des questions ou des interventions sur cette proposition ?

Je propose de la soumettre à votre vote.



*POUR : 14 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HAD-DAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Yves BEN ITAH, Nathalie PERRIN-GILBERT, Laurence BOFFET, Sylvain GODINOT, Benoit SCIBERRAS, David SOUVESTRE, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART)*

*CONTRE : 0*

*ABSTENTION : 0*

*NE PREND PAS PART AU VOTE : 0*

***DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ***

Nous en avons fini avec les délibérations propres au 1<sup>er</sup> arrondissement et nous allons passer désormais à l'examen des délibérations qui sont soumises à l'avis du conseil d'arrondissement par la Ville de Lyon. L'adoption sera faite en conseil municipal prochainement du 28 septembre prochain.

**11 1197 - Rapporteuse : Yasmine BOUAGGA – Dotations aux arrondissements pour l'année 2021**

**Yasmine BOUAGGA**

Cette délibération est arrivée en urgence qui concerne la dotation aux arrondissements.

Je vais expliquer rapidement le contexte.

Faute de réponse apportée dans les délais par le Ministre de l'Intérieur à la demande exprimée par les Maires des villes de Paris, Marseille et Lyon pour reporter la date de notification des dotations aux Mairies d'arrondissement au 1<sup>er</sup> janvier 2021 du fait de la crise sanitaire et du report du second tour des élections municipales, il n'y a pas pu y avoir de report de ce délai. Et donc il n'a pas été possible d'engager un travail de révision des dotations et des modalités de répartition de ces dotations.

Un rapport a été finalisé par la direction des finances et inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 28 septembre prochain.

Ce rapport est à l'identique de celui voté l'an dernier et la Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement est sollicitée pour avis pour approuver la reconduction à l'identique de la dotation qu'elle a eu pour l'exercice précédent.

Pour information, la première conférence des maires d'arrondissement s'est tenue hier.

Elle aura lieu au moins quatre fois par an sachant que la prochaine est prévue au mois de décembre.

Il y sera notamment question des évolutions des dotations dans le cadre du chantier en cours sur la révision de l'inventaire des équipements transférés. Comme vous l'avez indiqué, il y a une réflexion sur l'évolution de la gestion des équipements, à savoir les salles municipales, les gymnases, etc... qui doivent relever en propre de l'arrondissement.

C'est un sujet qui est très important pour la mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement qui était en pointe sur la défense d'une meilleure gestion des équipements de proximité, pour être au plus près des besoins des usagers en reconnaissant la compétence de la mairie d'arrondissement.

La ligne politique du nouvel exécutif est celle de la subsidiarité, ce qui devrait se traduire non seulement dans les dotations futures mais encore dans les usages et les relations avec les services et c'est ce que nous souhaitons.

Dans l'attente que ce travail de long court soit engagé, je vous propose cette délibération qui consiste à reconduire la dotation globale de fonctionnement du 1<sup>er</sup> arrondissement, soit 338 379 € et 37 093 € pour la dotation d'animation locale.

Y-a-t-il des questions ou des prises de parole sur cette délibération?  
Je propose donc de la mettre à votre vote.

*POUR : 14 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HAD-DAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Yves BEN ITAH, Nathalie PERRIN-GILBERT, Laurence BOFFET, Sylvain GODINOT, Benoit SCIBERRAS, David SOUVESTRE, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART)*

*CONTRE : 0*

*ABSTENTION : 0*

*NE PREND PAS PART AU VOTE : 0*

*AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ*

**12** **1117 - Rapporteuse : Fatima BERRACHED – Modalités de remboursement des activités périscolaires municipales durant la période du 16 mars au 3 juillet 2020**

**Fatima BERRACHED**

La Ville de Lyon permet à 29 000 enfants d'être scolarisés dans 204 écoles.

La nouvelle organisation scolaire mise en place en septembre 2018 a instauré différents temps pour l'enfant, en plus du temps de classe.

Des différents temps qui sont choisis par les familles :

- Garderie matin (7h50 – 8h20) gratuite
- la Pause de Midi (repas avec activité périscolaire (12h – 14h15) payable en fin de mois en fonction du nombre de jours de cantines,
- l'activité Après la Classe / Aide aux Leçons (16h45 – 17h30) au forfait selon le quotient familial de la famille,
- La Fin d'Après (17h30 à 18h30) payable en fin de mois en fonction du nombre de jours,
- Les Ateliers du Mercredi (9h – 12h) payable par période (septembre– janvier et février – juillet).

Le présent projet concerne le remboursement des forfaits « après la classe » qui sont donc au forfait, au titre de l'année 2019-2020 du fait de la période du confinement.

Il est donc proposé :

- soit le montant du forfait de la période février/juillet qui viendra en déduction de la nouvelle année scolaire,
- soit un remboursement proposé aux familles dont les enfants ont quitté l'école et qui sont partis au collège ou qui ont déménagé.

Pour soutenir les familles, je vous invite bien évidemment à approuver ce rapport.

**Yasmine BOUAGGA**

Je vous remercie. Y-a-t-il des questions ou des interventions sur cette délibération ?

Donc je soumetts cet avis à votre vote.

*POUR : 14 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HADDAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Yves BEN ITAH, Nathalie PERRIN-GILBERT, Laurence BOFFET, Sylvain GODINOT, Benoit SCIBERRAS, David SOUVESTRE, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART)*

*CONTRE : 0*

*ABSTENTION : 0*

*NE PREND PAS PART AU VOTE : 0*

*AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ*

- 13 **934 - Rapporteuse : Fatima BERRACHED – Signature d'une convention entre la Ville de Lyon et la Caisse des écoles et attribution d'une subvention exceptionnelle pour le soutien et le développement du dispositif des clubs CLA « Coup de pouce langage »**

#### **Fatima BERRACHED**

La caisse des écoles avec son partenariat avec l'association « Coup de pouce » permet aux écoles d'organiser des coups de pouce CLA et CLE pour aider les enfants dans leur développement du langage.

Les coups de pouce CLA sont des coups de pouce pour les petits parleurs des grandes sections de maternelle et les CLE pour les petits parleurs de CP qui ont encore besoin d'accompagnement.

Il s'agit à la fois du renouvellement de la convention entre la Ville de Lyon et la caisse des écoles et l'attribution d'une subvention à la caisse des écoles pour le dispositif coup de pouce CLA.

Le présent rapport concerne le financement de la caisse des écoles par la Ville de Lyon d'un montant de 25 000 € pour aider à la fois les petits parleurs qui étaient en grande section sur 2019 – 2020 et qui sont rentrés en CP et les nouveaux élèves de grande section qui seront aidés à partir de janvier 2021.

Pour l'accompagnement des petites lyonnaises et petits lyonnais, je vous invite bien évidemment à approuver le présent rapport.

#### **Yasmine BOUAGGA**

Je vous remercie. Y-a-t-il des questions ou des interventions sur ce sujet ?

Donc je sou mets cet avis à votre vote.

*POUR : 14 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Fatima BERRACHED, Yves BEN ITAH, Sylvain GODINOT, Benoit SCIBERRAS, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART, Laurence BOFFET, Bertrand PINOTEAU, Nathalie PERRIN-GILBERT, Malika HADDAD-GROSJEAN, David SOUVESTRE)*

*CONTRE : 0*

*ABSTENTION : 0*

*NE PREND PAS PART AU VOTE : 0*

*AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ*

- 14 **813 - Rapporteuse : Fatima BERRACHED – Approbation de la programmation du Projet Educatif De Territoire (PEDT) 2020/2021**

#### **Fatima BERRACHED**

Ce projet concerne donc le PEDT – Projet Educatif du Territoire.

Pour résumer, le PEDT c'est le document cadre qui définit les activités périscolaires, activités scolaires et extra-scolaires et toutes les activités hors apprentissage, doivent correspondre au champ d'application du PEDT.

Les quatre priorités de travail pour la période 2018-2021 sont pour mémoire :

- Développer une école ouverte, citoyenne et inclusive ;
- Accompagner l'accueil des enfants à la maternelle ;
- Prévenir le décrochage scolaire ;
- Déployer l'usage et la culture du numérique.

Concernant le temps scolaire, cela concerne bien évidemment différents temps. Pour exemples :

- Les classes péniches ou découvertes qui ont dû être interrompues évidemment sur la période du confinement et qui ne pourront avoir lieu jusqu'à la fin de l'année ;
- Les activités sportives, artistiques, scientifiques et culturelles ;
- Les projets partenariaux d'éducation sportive, artistique, scientifique et culturelle avec des intervenants musiciens de la Ville ;
- et en l'occurrence aussi six classes qui étaient engagées pour le dispositif « patrimoine et moi » en lien avec le musée Gadagne et les Archives municipale,
- Six classes « Chantiers de la création » en lien avec l'Orchestre National de Lyon ;
- Quatre classes « Graines de lecteur » en lien avec des classes de 6<sup>ème</sup> ;
- Deux classes culture citoyenne avec le Service archéologique de la Ville.

Pour valoriser les actions de proximité de l'école et du quartier, il y a les projets PIL – Projets Initiatives Locales, dont le montant va être doublé et qui sera donc de 200 000 €.

Avec également des actions de Coéducation en lien avec l'association ACEPP qui est très présente sur ce terrain de coéducation surtout avec les crèches associatives.

Enfin, sur le temps périscolaire avec le concours de ses partenaires associatifs, assurer la gestion des accueils de loisirs périscolaires désormais proposés le midi et sur le temps de la pause méridienne, comme je l'ai dit sur la première délibération.

En l'occurrence, je vous demande d'approuver l'affectation des montants proposés de :

- 25 000 € sur la ligne projets éducation ;
- 3 600 € pour le Conservatoire de Lyon ;
- Et l'ensemble des subventions et organismes qui sont détaillées dans les annexes de ce projet de délibération.

A savoir que la Ville est accompagnée par la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale.

Merci.

**Yasmine BOUAGGA**

Je vous remercie. Y-a-t-il des questions ou des interventions ?

Oui Madame Nathalie PERRIN-GILBERT.

## **Nathalie PERRIN-GILBERT**

Oui tout d'abord je voudrais remercier Fatima BERRACHED pour sa présentation et puis pour avoir souligné l'importance de la culture et des activités culturelles dans la programmation et notamment sur les temps scolaires et périscolaires.

Je voulais profiter de cette délibération pour redire combien l'éducation artistique et culturelle dans les écoles et les collèges allait être une priorité du mandat municipal durant les six années à venir.

C'est une volonté que nous partageons toutes et tous et nous allons travailler en très forte coopération avec l'Adjointe à l'Education, Stéphanie LEGER, et l'Adjoint à la Petite Enfance, avec cette idée qu'un programme d'éducation artistique et culturel doit démarrer finalement pas seulement à l'école mais déjà dans les crèches, dans les équipements d'accueil de jeunes enfants. On va mettre en place des propositions, certainement pour la rentrée 2021.

Et puis nous travaillons aussi avec Cédric VAN STYVENDAEL qui est le Vice-Président à la Culture pour la Métropole avec qui l'on s'est vu sur une réunion de travail avant-hier, toujours avec cette volonté de travailler en partenariat entre la Métropole et la Ville dans les collèges pour que, là aussi, l'éducation artistique et culturelle puisse se prolonger.

On est donc sur un schéma qui va de la toute petite enfance jusqu'à l'enseignement en collège.

Je voudrais dire et c'était mon deuxième point que dans le cadre de ce dispositif d'éducation artistique et culturelle je suis très attachée à la place du Conservatoire de Lyon.

Ce conservatoire a été malmené par les équipes municipales précédentes.

Il se trouve pourtant que de par ses statuts, c'est l'Adjoint à la culture et c'était le cas précédemment qui est président ou présidente du conservatoire. Et pourtant le conservatoire a été très malmené.

Pour avoir visité les locaux dans le 5<sup>ème</sup> arrondissement, on a pu constater des locaux en très mauvais état et quand le Maire de Lyon, Grégory DOUCET, parle de la dette patrimoniale de notre Ville, j'en ai trouvé une parfaite illustration avec les locaux du conservatoire de Lyon. Il a pourtant un rayonnement régional et nous aurons certainement des travaux à réaliser.

Ce sont des détails mais c'est un établissement qui accueille des enfants et on est encore avec des sanitaires non mixtes, des sanitaires dits « à la turc », avec des vestiaires sans ventilation, quand on sait que l'on a des jeunes danseurs qui sont là.

Enfin, on est dans un état de très forte détérioration du patrimoine.

C'est vrai pour le conservatoire mais c'est vrai pour ses antennes également.

Je pense notamment à l'antenne du 8<sup>ème</sup> arrondissement qui est dans un état qui n'est pas digne d'un enseignement artistique pour Lyon. Là aussi, on aura des aménagements à prévoir dans le cadre d'un schéma directeur.

Certes, on ne fera pas tout du jour au lendemain mais on devra s'atteler à cela.

Pourtant, malgré cet état, un petit peu d'abandon qu'a connu le Conservatoire, la rentrée s'est faite de tous les intervenants, les musiciens.

Je tiens à souligner aussi la réouverture du Théâtre des Célestins pour que la rentrée scolaire puisse également se faire. C'était plus exactement une pré-rentrée, avec tous les enseignants, les musiciens qui étaient présents au Théâtre des Célestins pour respecter les mesures de distanciation. Toutes les équipes sont, comme on dit familièrement, « au taquet » pour reprendre et pour intervenir dans les écoles auprès des enfants, aux côtés des équipes enseignantes, comme d'ailleurs, Fatima BERRACHED a pu le dire.

D'ailleurs, et je terminerai là-dessus, on a travaillé sur un certain nombre de modifications déjà pour la rentrée 2020/2021 puisque le nombre d'heures proposé aux enfants en cycle 1 va être augmenté dès cette année.

Donc on aura une intervention plus forte dès la rentrée 2020 du Conservatoire et puis pour les cycles élémentaires, les cycles 2 et 3, on laisse le choix aux arrondissements soit de choisir une expérimentation en direction des enfants du cycle 3, à raison d'une école par arrondissement (et là, on serait dans un principe presque de résidence et d'immersion des musiciens au sein de l'école) soit de rester sur des interventions un peu plus classiques auprès des cycles 2 et 3.

Et d'ailleurs, je voulais savoir pour le 1<sup>er</sup> arrondissement, le choix que vous aviez fait ; s'il y avait eu une école de désignée et si vous aviez fait un choix ?

**Fatima BERRACHED**

Les arbitrages se feront à la fin du mois, le 24 septembre exactement.

**Nathalie PERRIN-GILBERT**

D'accord et dans quel cadre du coup ?

**Fatima BERRACHED**

Je n'ai à l'heure actuelle pas reçu les réponses de la coordinatrice PEDT.

**Nathalie PERRIN-GILBERT**

D'accord parce que pour certains arrondissements, on a déjà eu des demandes.

Donc il ne faudra pas hésiter à nous dire le choix que vous faites pour l'arrondissement. Soit une école, soit le cycle classique que l'on connaissait sur les années précédentes.

Et puis, et là je parle devant une spécialiste qui est dans la salle, mais l'idée c'est évidemment de développer l'enseignement artistique et culturel comme une pratique essentielle au sein de l'école. Et même si pour cette rentrée on n'a pas pu faire tous les aménagements que l'on aurait voulu faire, cette programmation va monter en puissance et j'aurais à cœur de vous tenir informés dans les mois qui viennent.

Je vous remercie de votre attention.

**Yasmine BOUAGGA**

Merci beaucoup. Je pense que l'on a tous effectivement à gagner à ce développement de l'intervention des artistes dans les écoles et nous allons au plus vite nous concerter avec les écoles de l'arrondissement pour justement arbitrer lesquelles pourront bénéficier de ces résidences. On a vu, des échanges que l'on a pu avoir avec les équipes enseignantes, combien elles apportaient à la dynamique de l'école, aux apprentissages des enfants et à la qualité de vie dans une école.

Je vous remercie pour votre intervention et je vous propose donc de soumettre la délibération à votre vote concernant la programmation du Projet Educatif de Territoire.

*POUR : 14*

*(Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HAD-DAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Sylvain GODINOT, Yves BEN ITAH, Nathalie PERRIN-GILBERT, Laurence BOFFET, Benoit SCIBER-RAS, David SOUVESTRE, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART)*

*CONTRE : 0*

*ABSTENTION : 0*

*NE PREND PAS PART AU VOTE : 0*

*AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ*

Nous avons désormais fini avec les délibérations concernant l'éducation et nous allons aborder le volet mobilité et sécurité.

**15** **874 - Rapporteur : Jean-Christian MORIN – Adaptation des droits de stationnement à la réglementation de la zone à faibles émissions (ZFE) de la Métropole de Lyon**

**Jean-Christian MORIN**

On a parlé tout à l'heure effectivement de piétonisation et de cyclistes et de restreindre la place de l'automobile. Mais il y a aussi d'autres types d'automobiles et d'autres éléments que l'on peut mettre en place.

Dans ce cadre-là, il y a quelques mesures qui sont présentées en conseil municipal et qui demandent cette approbation.

Je vais peut-être juste prendre la partie centrale.

Donc l'arrêté du Président de la Métropole de Lyon a instauré une zone à circulation restreinte dénommée « zone à faibles émissions » (ZFE) sur une partie du territoire de la Métropole de Lyon, dont la quasi-totalité de la commune de Lyon.

Les principes de cette ZFE sont :

- les véhicules utilitaires (VUL) et les poids-lourds (PL) avec une vignette CRIT'AIR 4 et 5 ne sont plus autorisés à circuler à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;
- les véhicules utilitaires et les poids-lourds avec une vignette CRIT'AIR 3 ne seront plus autorisés à circuler à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Ces dispositions ont été reprises dans l'arrêté municipal. Je vous laisse regarder les détails du numéro de cet arrêté municipal.

Dans le cadre de la politique de stationnement, des droits de stationnement sur voirie (vignettes, abonnements) ont pu être délivrés à des usagers ou professionnels qui disposent d'un véhicule n'ayant plus le droit de circuler et de stationner.

Aussi, deviendront caducs les droits pour les véhicules utilitaires N1, selon la classification du code de la route.

Il s'ensuit tout un tas de détails techniques, dont je vous fais grâce mais que vous allez retrouver dans la délibération.

Enfin, la délibération propose en conséquence d'adopter une grille de remboursement, au prorata temporis du nombre de mois consommés à compter de la date de début de validité des droits.

Ensuite est détaillée la grille de remboursement dont bénéficieront les titulaires de ces vignettes. Voilà ce qui est présenté en laissant à votre approbation.

**Yasmine BOUAGGA**

Je vous remercie. Y-a-t-il des questions ou des prises de parole ? Laurence BOFFET.

**Laurence BOFFET**

Simplement pour rappeler que fin juillet nous avons voté aussi une délibération qui permet des aides pour le changement de ces véhicules pour les artisans commerçants.

Et des aides aussi qui ont été élargies aux collectivités locales.

Donc c'est aussi important puisque les parcs des collectivités locales ne sont pas forcément faciles à changer concernant ces véhicules un peu plus lourds, on va dire sur ces questions.

C'est important parce que la ZFE effectivement c'était un peu de l'affichage avant, mais cela va le devenir de moins en moins.

Mais aussi en parallèle on réfléchit évidemment à aider à la transition effectivement sur ces usages.

### **Yasmine BOUAGGA**

Je vous remercie de ce rappel qui est effectivement important puisque la lutte contre la pollution ne doit pas empêcher les personnes de pratiquer une activité économique et donc l'accompagnement vers la transition est totalement central dans la démarche.

Donc merci beaucoup d'avoir fait ce rappel.

Y-a-t-il d'autres questions ou prises de parole ?

Donc je propose de soumettre cette délibération à votre avis.

*POUR : 14 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HADDAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Yves BEN ITAH, Nathalie PERRIN-GILBERT, Laurence BOFFET, Sylvain GODINOT, Benoit SCIBERRAS, David SOUVESTRE, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART)*

*CONTRE : 0*

*ABSTENTION : 0*

*NE PREND PAS PART AU VOTE : 0*

*AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ*

## **16 1048 - Rapporteuse : Yasmine BOUAGGA – Projet de prolongation de l'expérimentation de la vidéo verbalisation sur plusieurs voies de la Presqu'île et de ses abords**

### **Yasmine BOUAGGA**

J'avais présenté au cours du précédent conseil d'arrondissement le projet de vidéo verbalisation concernant le 1<sup>er</sup> arrondissement.

Ce projet de délibération s'inscrit dans la continuité de ce qui a été soumis précédemment et pour lequel le 1<sup>er</sup> arrondissement avait rendu un avis favorable.

Comme je l'indiquais en introduction, nous avons travaillé avec Jean-Christian MORIN, avec l'Adjoint à la sécurité et à la Ville, Mohamed CHIHI et également avec les forces de police nationale et police municipale sur ces questions de sécurité afin d'établir un partenariat, de cibler les points les plus problématiques et surtout d'agir sur la prévention.

Nous sommes encore dans la période d'expérimentation ; il est apparu préférable d'étendre le secteur concerné avant la fin de la période d'expérimentation pour avoir un bloc cohérent dans le bas des Pentes.

A ce jour, nous avons un bilan uniquement partiel mais qui néanmoins est intéressant :

- La Police Municipale indique avoir établi 329 verbalisations sur le secteur que nous avons déterminé la dernière fois (Capucins / Romarin) soit pour la période du 31 juillet 2020 au 6 septembre 2020 (uniquement les vendredis soirs et samedis soirs) concerné par l'arrêté d'interdiction de circulation.

Il s'agissait de conducteurs ne respectant pas les sens interdit pendant les jours et les heures déterminés, ce qui entraînait une amende de 135 € et 4 points de retrait sur le permis.

- Une étude plus qualitative sur l'efficacité du dispositif a été effectuée sur un autre secteur, sur le secteur Herriot, à partir d'un échantillon de 330 véhicules en infraction.



Il s'est s'avéré que moins de 4% de ces véhicules étaient en récidive et que pour les 4 % qui étaient en récidive, c'était à des périodes très rapprochée. Donc, on suppose qu'ils n'avaient pas encore reçu le PV de la 1<sup>ère</sup> infraction avant que la 2<sup>ème</sup> infraction ne se produise. Seuls deux véhicules ne rentraient pas dans ce cas de figure ; la Police Municipale établit comme bilan que cette vidéo-verbalisation a permis une prise de conscience de certains automobilistes du risque qu'ils encouraient à ignorer la réglementation.

- Pour rappel, ce dispositif vise à faire appliquer la mesure de réglementation de la circulation, qui est l'approche choisie pour répondre aux problèmes de violences routières mais plus largement d'insécurité liée aux infractions au code de la route et au stationnement sur ces secteurs.

Le dispositif d'évaluation plus précis qui a été annoncé et qui a été demandé également par les prises de parole au sein de ce conseil d'arrondissement, est actuellement en cours de montage et donc à l'heure actuelle, nous avons simplement l'indication de la mise en place prochaine de ce dispositif d'évaluation qui nous permettra d'avoir une connaissance plus précise de l'efficacité de cette vidéo-verbalisation.

Le projet de délibération propose d'étendre le périmètre d'expérimentation sur une liste de rues concernant la presque-île et ses abords.

Une liste de rue du 1<sup>er</sup> arrondissement, je ne vous en lie pas l'exhaustivité mais il y a :

- rue d'Algérie ;
- quai saint Antoine ;
- rue Paul Chenavard,
- etc...

Et comme pour la précédente délibération, il est rappelé le cadre juridique d'encadrement de cette vidéo-verbalisation effectuée par la Police Municipale avec l'intervention d'un agent assermenté qui établit un procès-verbal sur une liste d'infractions énumérées limitativement par le code de la route et l'usage des images est également encadré par la commission départementale de vidéoprotection et le conseil déontologique de la Ville de Lyon.

Est-ce qu'il y a des questions ou des interventions sur cette délibération ?

Oui Laurence BOFFET, je vous donne la parole.

#### **Laurence BOFFET**

Oui merci pour les informations concernant l'évaluation.

Je participerai volontiers, s'il y a un comité de suivi à cette évaluation, comme on l'avait évoqué au dernier conseil d'arrondissement.

En cohérence malgré tout avec notre position la dernière, c'est simplement une explication de vote pour les élu.e.s « Lyon en commun », on va s'abstenir sur ce dossier.

#### **Yasmine BOUAGGA**

Je vous remercie. Y-a-t-il d'autres souhaits de prises de parole ?

Je propose de mettre cette délibération à votre avis.

*POUR : 9 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Fatima BERRACHED, Yves BEN ITAH, Sylvain GODINOT, Benoit SCIBERRAS, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART)*

*CONTRE : 0*

*ABSTENTION : 5 (Malika HADDAD-GROSJEAN, Laurence BOFFET, David SOUVESTRE, Nathalie PERRIN-GILBERT, Bertrand PINOTEAU)*

*NE PREND PAS PART AU VOTE : 0*

*AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ*

### **Yasmine BOUAGGA**

Un commentaire sur les réserves que nous partageons concernant ces problèmes. Il a été signalé des problèmes de manque d'effectifs de Police Nationale et de Police Municipale sur la voie publique et nous travaillons à mobiliser les autorités compétentes pour résoudre, en particulier sur la Police Nationale, ce problème de manque d'effectifs. Car encore une fois, cette vidéoverbalisation n'est pas un instrument magique, c'est un des instruments pour permettre l'apaisement des circulations mais elle ne va pas résoudre l'ensemble des problématiques de sécurité sur l'arrondissement.

- 17 **1014 - Rapporteuse : Malika HADDAD-GROSJEAN – Participation financière de la Ville de Lyon à la production du logement social - Adaptation de l'opération 60059005 - Affectation complémentaire d'une partie de l'AP 2015-3, programme 00016 - Autorisation de signature de conventions**

### **Malika HADDAD-GROSJEAN**

Merci. Cette délibération concerne la participation financière de la Ville de Lyon à la réalisation du logement social.

Il s'agit d'une affectation complémentaire d'une partie de l'AP 2015 (Aide à la Pierre).

Ces aides sont proposées au titre d'une participation à l'équilibre d'opérations telles que le prévoit le Code Général des collectivités territoriales.

Elles visent la réalisation de l'objectif de production de logements sociaux inscrits dans le programme d'actions du Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat (PLU-H et de l'engagement triennal 2017-2020).

Dans ce cadre, sont proposées de nouvelles subventions pour :

- 31 opérations d'acquisition-amélioration, de construction neuve ou en VEFA (Vente en état de futur d'achèvement),
- Ces opérations concernent 534 logements financés en Prêt locatif aidé d'intégration, autrement dit du logement très social destiné aux ménages cumulant plusieurs difficultés ;
- 238 logements en Prêt locatif à usage social.

En ce qui concerne notre arrondissement, il nous est proposé de donner avis pour une subvention de :

- 120 000 € au bénéfice d'ADOMA pour 66 logements au 7 Impasse Fernand Rey et 26 rue de l'Annonciade ;
- 218 375 € au profit d'Immobilière Rhône Alpes au 12 et 16 boulevard de la Croix Rousse pour 23 logements ;
- 48 573 € au bénéfice de la SACVEL au 20 rue de la Plâtière pour 6 logements.

Avant de vous laisser la parole, je voudrais revenir sur l'état des lieux du logement social dans notre arrondissement.

Nous avons sur le 1<sup>er</sup> arrondissement : 2 438 logements, soit environ 16 % de logement social au regard des résidences principales, c'est-à-dire que l'on est un peu quand même loin des 25 % qu'impose la Loi SRU.

A noter que l'indice de pression sur le 1<sup>er</sup> arrondissement est le plus élevé de toute l'agglomération, soit 12,4 % contre 7,9 % sur Lyon et 6 sur la Métropole.

Si cette pression s'explique par le manque de foncier sur le 1<sup>er</sup> arrondissement, c'est aussi l'attraction de notre arrondissement et le désir de beaucoup de ménages de s'y établir ou de s'y installer qui y contribue.

Il y a le côté culturel, le côté festif qui attirent les habitants mais il y a quelque chose de fondamental c'est que le logement social dans le 1<sup>er</sup> arrondissement est tissé. Donc les personnes et les ménages pauvres ne sont pas stigmatisés. Ça c'est le point le plus important en ce qui concerne notre arrondissement.

Alors autant vous dire que sur ces logements proposés, en tout cas sur ces subventions proposées, pour exactement 95 logements, dont 76 en PLAI, autrement dit du logement très social, autant vous dire que je suis très contente d'annoncer cela ici et même si nous sommes loin d'atteindre les 25 %, j'espère que les efforts vont se poursuivre et continuer pour atteindre cet objectif et réaliser la dépression sur le logement social dans le 1<sup>er</sup> arrondissement.

Merci.

#### **Yasmine BOUAGGA**

Je vous remercie. C'est effectivement une bonne nouvelle compte tenu de ce que l'on a pu dire au départ.

Est-ce qu'il y a des questions ou des interventions sur ce sujet ?

Oui, Nathalie PERRIN-GILBERT

#### **Nathalie PERRIN-GILBERT**

Du coup, mon rôle est aussi de mettre un tout petit peu en perspective dans cette assemblée et d'abord, je dois dire que Malika HADDAD-GROSJEAN a tout à fait raison de dire que nous devons, dans notre centre-ville, et je sais que c'est un objectif partagé, pouvoir respecter le pourcentage de logements sociaux.

Je pense qu'aujourd'hui, il faudrait parler de « logement abordable » plus que de « logement social » parce qu'en fait « social » participe de cette stigmatisation dont tu parlais et auquel contribuent les bailleurs sociaux.

C'est vrai que dans le 1<sup>er</sup> arrondissement, de nombreux ménages veulent soit y rester, soit y venir justement pour cette non stigmatisation. Parce que ce sont des immeubles diffus parmi d'autres immeubles et globalement, on ne remarque pas qu'ici c'est un logement HLM comparé à un autre à côté. Parce qu'il y a eu aussi beaucoup d'opérations d'acquisition/réhabilitation et donc on a gardé finalement l'enveloppe du bâti. Ce sont simplement les logements à l'intérieur qui sont des logements sociaux.

Quand j'ai été élue Maire en 2001, pour remettre en peu en perspective, nous étions à 12 % de logement social et jamais nos équipes ne se sont opposées à quelque logement social qui soit. On s'est même beaucoup appuyé sur la Métropole et je sais que l'on pourra continuer à le faire, notamment avec le Vice-Président, Renaud PAYRE, pour continuer à développer le logement abordable sur le centre-ville et avoir des opérations d'acquisition/réhabilitation.

Ce que je voudrais dire aussi, c'est qu'ici, sur les trois opérations mentionnées on n'a aucun PLS.

Et Laurence pourrait le dire parce qu'elle a beaucoup bataillé là-dessus, durant les années précédentes il y avait une fâcheuse tendance des bailleurs à dire : « oui, mais parce que l'on est en centre-ville et pour équilibrer les opérations... Parce qu'il est vrai que c'est plus cher de produire sur le 1<sup>er</sup> qu'ailleurs... Parce que le foncier est plus cher... Parce que les acquisitions/réhabilitations c'est plus cher que de faire pousser un immeuble sur un terrain... Donc, pour équilibrer on fait du PLS ».

Sauf que, et vous devez le voir, la plupart des ménages qui sont dans nos commissions urgences, ne peuvent pas payer des loyers PLS. Parfois même, ils ne peuvent pas payer des loyers PLUS. La seule offre de logement social abordable relève du PLAI. C'est très important, et c'est un message que l'on avait pu faire passer durant le mandat précédent, notamment auprès de la SACVEL. Et là, en effet, même si c'est une petite opération, on n'a pas de PLS. On évite donc cette fâcheuse tendance à toujours vouloir mettre du faux logement social. Car en fait, le PLS c'est du logement intermédiaire.

Et la dernière chose que je voudrais dire est liée à l'opération Impasse Fernand Rey, Rue de l'Annonciade ; cette opération elle est née du mandat 2008/2014 où, à l'époque, vous aviez ici un marchand de biens.

Un marchand de biens qui louait... je n'ose même pas appeler cela des chambres ! C'était des espaces de moins de 9 m<sup>2</sup>, sans fenêtre pour certains et évidemment il les louait sans bail. Sans quittance non plus et avec une pression très forte sur les personnes qui étaient abritées ou logées. Puisqu'il n'y avait pas de bail, c'était reconduit de mois en mois mais la personne pouvait se retrouver dehors et généralement, en plus, elle payait cher pour ce logement.

Et la Métropole nous a suivis là-dessus. D'autant qu'on a mené une opération multi-sites pour lutter contre les marchands de sommeil. Il y avait une opération dans le 3<sup>ème</sup>, une opération dans le 7<sup>ème</sup> et cette opération-là. Mais il y a toujours beaucoup de recours dans ces opérations et globalement, il a presque fallu dix ans pour la réaliser. Mais comme quoi la ténacité finit par payer et on peut saluer les services parce que c'est grâce aux services de la Métropole notamment, que ce projet a abouti. Et au vu de cet historique, je suis très heureuse que finalement des personnes qui profitent de la pauvreté et de la misère d'autres ne puissent plus faire commerce de la pauvreté. Il est important que l'on puisse travailler avec des structures comme ADOMA même s'il y en a d'autres.

Cela me fait beaucoup penser au film « Parasites », je ne sais pas si vous avez vu ce film « Parasites » et bien c'était un peu cela que l'on vivait ici.

Donc je voulais saluer cette opération et me réjouir avec vous qu'elle sorte enfin de terre.

Je vous remercie de votre attention.

### **Yasmine BOUAGGA**

Je vous donne la parole Laurence BOFFET

### **Laurence BOFFET**

Oui très contente aussi, je suis la voisine d'en face de cet immeuble-là ! Donc avec tous les habitants de la rue, on a hâte de voir enfin aboutir un projet sur cet immeuble.

Petite information Métropole : oui nous avons bien écrit à notre Ministre pour lui demander l'expérimentation sur l'encadrement des loyers puisqu'il faut le faire ! Il y avait un délai et il nous a répondu mais je ne pas en dire plus à ce jour ! Mais il faut maintenir la pression pour obtenir l'encadrement des loyers et au-delà de l'expérimentation, qu'elle puisse se généraliser partout en France à toutes les communes qui le demandent.

## **Yasmine BOUAGGA**

Je vous remercie. Y-a-t-il d'autres prises de parole ?

Je pense que nous partageons toutes et tous cette préoccupation pour le logement abordable et nous sommes très mobilisés sur ces enjeux, comme je l'avais indiqué, aussi bien au niveau de l'arrondissement que de la Ville et de la Métropole.

C'est vraiment une grande chance de pouvoir travailler conjointement avec des personnes très mobilisées, des Adjoints, un Vice-Président au logement qui est aussi du 1<sup>er</sup> arrondissement et qui est très mobilisé sur ces enjeux, à la fois pour construire du logement social, enfin créer des logements sociaux par la construction ou l'acquisition, du logement abordable avec cet instrument qui est l'Office Foncier Solidaire et aussi endiguer et tenter de freiner la hausse très importante des prix de l'immobilier avec ce mécanisme de l'encadrement des loyers.

Donc le message est bien passé, il faut « maintenir la pression » et c'est très important compte tenu de l'importance de l'envolée des prix, de la spéculation qui est faite par les promoteurs mais aussi, il faut le dire, par les particuliers. Il faut arriver à avoir des mécanismes efficaces et surtout, par une mobilisation, permettre d'endiguer ce phénomène pour s'assurer que les personnes puissent se loger convenablement en ville.

Je vous remercie d'avoir rappelé aussi l'historique de ces projets qui montrent comment la mobilisation au niveau de l'arrondissement, conjointement avec les leviers Ville et en l'occurrence Métropole, permettent de faire aboutir concrètement ces projets et ces réalisations.

Donc je propose de mettre cette délibération à votre vote.

*POUR : 14 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HAD-DAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Yves BEN ITAH, Nathalie PERRIN-GILBERT, Laurence BOFFET, Sylvain GODINOT, Benoit SCIBERRAS, David SOUVESTRE, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART)*

*CONTRE : 0*

*ABSTENTION : 0*

*NE PREND PAS PART AU VOTE : 0*

*AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ*

*Fatima BERRACHED ayant quitté la séance après le vote a donné son pouvoir à Laurence HUGUES*

## **Noé FROISSART**

Je me permets juste d'intervenir pour signaler que Madame Fatima BERRACHED est partie et donc a donné son pouvoir à Madame Laurence HUGUES.

- 18 **527 - Rapporteuse : Yasmine BOUAGGA – Programmation financière complémentaire 2020 au titre de la politique de la ville (volet lien social) pour un montant total de 9 000 euros, ainsi qu'au titre des dispositifs "Fonds d'Initiatives Locales" (FIL), "Fonds Associatif Local" (FAL) et "Conseils Citoyens" pour un montant de 16 310 euros - Annulation des subventions allouées par délibérations en janvier 2020 à l'association "Mirly-Solidarité" pour un montant total de 46 000 euros et report de ces subventions à la Fondation AJD Maurice Gounon (3 montée du Petit Versailles - 69300 Caluire-et-Cuire) - Approbation et autorisation de signature des conventions afférentes**

## **Yasmine BOUAGGA**

Le 1<sup>er</sup> arrondissement n'a pas de quartier « Politique de la Ville » sur son territoire mais héberge une association qui intervient au titre de la Politique de la Ville.

Il s'agit d'Altercarto qui propose une action de données et d'enquêtes en cartographie contributive. Il s'agit de renforcer les outils d'observation dynamique sur les inégalités territoriales.

C'est un outil très important de la Politique de la Ville pour connaître ces inégalités et pouvoir agir dessus. Et c'est donc au titre de la domiciliation sur le 1<sup>er</sup> arrondissement de cette association que l'avis du conseil d'arrondissement est sollicité.

Y-a-t-il des questions ou des interventions sur cette délibération sachant que, pour information, c'est un montant de subvention de 5 000 € pour Altercarto qui est proposé sur un total de 9 000 € dans le cadre de la programmation politique de la Ville/liens social ?

Ensuite il y a d'autres actions qui concernent d'autres arrondissements de la Ville de Lyon.

Donc, s'il n'y a pas de question et/ou d'intervention, je soumetts cette délibération à votre approbation.

*POUR : 14 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HAD-DAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Yves BEN ITAH, Nathalie PERRIN-GILBERT, Laurence BOFFET, Sylvain GODINOT, Benoit SCIBERRAS, David SOUVESTRE, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART)*

*CONTRE : 0*

*ABSTENTION : 0*

*NE PREND PAS PART AU VOTE : 0*

*AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ*

## **19 1009 - Rapporteur : Yves BENITAH – Suite de la programmation du festival « Tout l'monde dehors » dans le cadre de la manifestation Fêtons l'été 2020**

### **Yves BENITAH**

Bonsoir chers collègues, c'est un projet de délibération du conseil municipal du 28 septembre 2020.

Depuis 2002, « Tout l'monde dehors », qui est une manifestation qui se passe essentiellement en extérieur propose chaque été du 21 juin au 31 août, dans les 9 arrondissements de Lyon, près de 300 rendez-vous artistiques et participatifs gratuits dans l'espace public.

Cette année, évidemment en raison de l'épidémie du Covid-19, l'organisation du festival a été modifiée.

« Tout l'monde dehors » s'est déroulé du 11 juillet au 30 août 2020.

Une jauge de 200 personnes maximum était imposée ainsi que l'espacement du public, 4m<sup>2</sup> par spectateur.

Pour accompagner cette transition, une première programmation d'une trentaine d'événements sur une trentaine de lieux avait fait l'objet d'une décision du Maire, (décision 539 du 1<sup>er</sup> juillet 2020).

La fin de la programmation, représente 13 événements, elle vous est soumise dans la délibération. Il s'agit de manifestations pouvant se tenir au regard des critères établis dans le protocole sanitaire.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter les décisions suivantes :

- 1- La fin de la programmation « Tout l'monde dehors ! » 2020 figurant dans la délibération ainsi que l'approbation des subventions consécutives à ces manifestations telle que figurant dans cette dernière ;
- 2- La dépense correspond à 17 500 euros.

### **Yasmine BOUAGGA**

Y-a-t-il des questions ou des interventions concernant cette délibération ?

Donc je la soumetts à votre approbation.

*POUR : 14 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HAD-DAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Yves BEN ITAH, Nathalie PERRIN-GILBERT, Laurence BOFFET, Sylvain GODINOT, Benoit SCIBERRAS, David SOUVESTRE, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART)*

*CONTRE : 0*

*ABSTENTION : 0*

*NE PREND PAS PART AU VOTE : 0*

*AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ*

20 **930 - Rapporteuse : Nathalie PERRIN-GILBERT – Soutien aux associations porteuses de projets sélectionnés dans le cadre de la manifestation Fêtons l'été 2020 –« Tout l'monde dehors » annulés du fait de la crise sanitaire**

### **Nathalie PERRIN-GILBERT**

Les choses ont été réparties ainsi : Yves a pu présenter celles qui se sont tenues, moi je vais parler de celles qui ont été annulées !

Il n'y a aucun souci et c'est très bien ! C'est très bien que la Ville de Lyon ait décidé de soutenir les associations dont les projets avaient été sélectionnés mais dont les projets ont été annulés du fait de la crise sanitaire. Parce que ces compagnies avaient déjà engagé des frais, parce qu'il y avait des artistes qui avaient réservé leurs dates et puis cela fait partie du soutien de notre Ville à la Culture et à la création artistique.

Je ne vous parlerais que des associations du 1<sup>er</sup> arrondissement qui sont concernées.

Elles sont au nombre de trois :

1. Tango de Soie pour ses bals de tango en plein air. Evidemment danser le tango en plein air avec la distanciation physique, ce n'est pas ce qui est de plus simple !
2. Les Allumés de la lanterne pour une nuit allumée. Alors c'est peut-être le titre qui vous avait fait peur, au Jardin Sutter ;
3. Marzouk Machine pour une manifestation artistique dans le jardin de la Grande Côte.

Ce sont de subventions de 1 000 € pour Tango de Soie, 2 000 € pour les Allumés de la lanterne et 1 300 € pour Marzouk Machine sur un total de 25 400 € sur l'ensemble de la Ville de Lyon qui sont proposées.

Je vous invite comme Yves l'a fait précédemment aussi, à émettre un avis évidemment favorable.

## **Yasmine BOUAGGA**

Je vous remercie. Y-a-t-il des questions ou des interventions concernant cette délibération ?

Je voulais juste souligner que l'on vous avait proposé de rapporter cette délibération qui permet de croiser avec le fonds d'urgence en quelque sorte puisqu'il s'agit de soutenir les associations et ne pas les pénaliser du fait de la crise sanitaire.

Les protocoles drastiques qui leur étaient imposés ont conduit à l'annulation d'un certain nombre d'évènements et cela met en péril, en danger en tout cas le fonctionnement de ces associations. Je vous propose de mettre cette délibération à votre vote.

*POUR : 14 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HAD-DAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Yves BEN ITAH, Nathalie PERRIN-GILBERT, Laurence BOFFET, Sylvain GODINOT, Benoit SCIBERRAS, David SOUVESTRE, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART)*

*CONTRE : 0*

*ABSTENTION : 0*

*NE PREND PAS PART AU VOTE : 0*

*AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ*

21 **966 - Rapporteuse : Yasmine BOUAGGA** – Attribution de subventions pour la programmation de la Fête des Lumières 2020 - Approbation de conventions

## **Yasmine BOUAGGA**

Il s'agit d'une délibération dont on hérite du précédent mandat puisque là, la programmation était déjà engagée avant les élections.

On souhaite indiquer dans le cadre de cette nouvelle majorité la volonté d'accompagner la jeune création, de développer une filière lumière pour développer des jeunes talents et également de soutenir des créateurs locaux, de rapprocher la fête des lumières des habitants, qu'elle soit d'avantage une fête de proximité, plus appropriable par les personnes et moins portée par du grand mécénat.

Néanmoins, il s'agit de délibérer pour permettre le fonctionnement de la programmation artistique de qualité qui avait été élaborée auparavant, en espérant que cette fête puisse se tenir dans le contexte de crise sanitaire que nous connaissons.

Les projets concernant le 1<sup>er</sup> arrondissement sont notamment :

- « Octo » qui sera située Place Rambaud, qui est une installation qui renvoie à l'histoire de la Chine de l'Antiquité, qui est une installation artistique qui fait réfléchir sur l'histoire ;
- « Point Zéro », qui sera située Place du Griffon, qui est minimaliste comme son nom l'indique ;
- « Phénix », une installation située Place Louis Pradel, en espérant qu'elle soit prémonitoire de la renaissance après la crise sanitaire.

Sur ce trait d'humour, est-ce qu'il y a des questions ou des interventions sur ce sujet ?

Donc, je propose de mettre cette délibération à votre vote.



POUR : 14 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HAD-DAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Yves BEN ITAH, Nathalie PERRIN-GILBERT, Laurence BOFFET, Sylvain GODINOT, Benoit SCIBERRAS, David SOUVESTRE, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ

22 **888 - Rapporteuse : Nathalie PERRIN-GILBERT** – Attribution de subventions d'équipement pour un montant global de 149 975€ à des structures de création et de diffusion artistique - Enveloppe lieux de spectacles et autres lieux culturels - Approbation de conventions d'application entre la Ville de Lyon et diverses associations

### **Nathalie PERRIN-GILBERT**

Oui merci beaucoup.

Donc là il s'agit d'attribuer des subventions d'équipements à un certain nombre de structures de création et de diffusion artistique.

Il s'agit de l'enveloppe 2020 : c'est une enveloppe d'investissement qui s'élève en gros à 149 975 € très exactement et qui va concerner pour cet exercice 2020, 17 associations dans différentes esthétiques et disciplines.

Sur le secteur cinéma, je vais aller vite parce que ce ne sont pas des associations du 1<sup>er</sup>, il s'agit de :

- Association AQUARIUM CINE-CAFE sur le 4<sup>ème</sup>,
- ARCHIPEL MEDiateUR CULTUREL sur le 4<sup>ème</sup>,

Sur l'esthétique discipline de la danse et du cirque :

- Deux compagnies du 4<sup>ème</sup> arrondissement
- LES NOUVELLES SUBSISTANCES sur le 1<sup>er</sup> arrondissement

Donc là, il s'agit de soutenir le projet des Subsistances pour rénover les locaux de la Boulangerie. La Boulangerie c'est un espace de spectacles d'une surface totale de 200 m<sup>2</sup> à peu près qui est utilisée selon diverses configurations en fonction des créations qui sont accueillies et les Subsistances ont sollicité et la Ville et la Région pour pouvoir installer dans cet espace des tribunes rétractables, ce qui aura l'avantage de permettre d'adapter rapidement et sans frais, les configurations de la salle, selon les projets, parce que là à chaque fois, il faut faire venir des prestataires.

Finalement cela coûte cher à l'association et par ces tribunes rétractables, c'est un investissement qui permettra aussi de faire des économies de fonctionnement.

Donc il est proposé d'attribuer une subvention de 40 000 € pour cet équipement, sachant que l'on n'avait pas eu de subvention d'investissement sur l'année 2019.

Sur le secteur théâtre :

- THEATRE DES CLOCHARDS CELESTES que nous connaissons bien, est concerné. C'est l'occasion pour la mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement de témoigner de son soutien à cet équipement qui a perdu sa Directrice historique, en la personne d'Elisabeth SAINT-BLANCAT. Elle a beaucoup marqué, non seulement ce théâtre, mais l'ensemble de notre arrondissement

et Madame la Maire, vous étiez présente à mes côtés pour communiquer la prise de parole que Monsieur BENITAH avait joint par écrit.

Aujourd'hui, le théâtre des Clochards Célestes est dirigé depuis 2016 par Louise VIGNAUD et donc l'association souhaite rendre modulaire sa salle de spectacle, la mettre également aux normes techniques.

Cela consiste au remplacement du gril et des consoles sons, lumière. C'est également la remise aux normes de sécurité de l'espace accueil des compagnies et puis également quelques équipements dans la salle de répétition.

Donc le théâtre des Clochards Célestes avait sollicité la Ville à hauteur de 23 000 € pour un projet d'investissement qui se monte à près de 48 000 € et donc il est proposé d'attribuer 17 500 € au Théâtre des Clochards Célestes.

Ensuite, si je reste sur le 1<sup>er</sup> arrondissement, nous avons également La CORDONNERIE qui est située 6 place Colbert. C'est une association qui souhaite acquérir du matériel technique son et vidéo pour renouveler et dédoubler celui existant, notamment pour les tournées.

Sur un budget qui était estimé à 32 000 €, 10 000 € sont demandés à la Ville.

On propose d'attribuer une subvention de 7 000 €.

Je passe au secteur des musiques actuelles et donc nous retrouvons :

- HOT CLUB, situé Rue Lanterne sur le 1<sup>er</sup> arrondissement qui a une salle de concert de 90 places dédiée à l'accueil de concerts jazz. Du jazz ancien traditionnel mais aussi du jazz plus expérimental.

Il s'agit là et pour accompagner les nouvelles ambitions du HOT CLUB depuis 2018 de permettre à la structure de transformer ses locaux en aménageant des cabines de répétition et des studios dans des caves adjacentes au club.

Donc évidemment une entreprise réalisera deux cloisons isophoniques qui diviseront la grande cave voutée adjacente et on aura également un local technique qui sera aménagé.

Le montant des travaux est estimé à 21 000 €, 13 104 € ont été demandés à la Ville de Lyon.

Nous vous proposons d'attribuer une subvention de 7 400 €, sachant qu'en 2019, le HOT CLUB avait bénéficié déjà d'une subvention d'investissement à hauteur de 3 000 €.

C'est tout pour le 1<sup>er</sup>, simplement je voudrais souligner en musique classique et contemporaine, la présence d'une association qui est sur le 9<sup>ème</sup> arrondissement mais il m'importe d'en parler.

Il s'agit de LÉTHÉ MUSICAL, cette association qui a été créée en 1996 est un centre de pratique musicale d'enseignement de la musique et de musicothérapie à destination de personnes en situation de handicap.

Elle produit et elle diffuse également des spectacles musicaux créés et joués par des artistes en situation de handicap.

Elle rassemble aujourd'hui plus de 500 personnes porteuses de handicap sur la région lyonnaise. Des personnes qui présentent un handicap moteur, sensoriel, psychique ou mental et c'est une association que nous sommes heureux de soutenir.

Elle a fait recours aussi au fonds d'urgence, il n'y a pas d'instruction qui a été faite encore évidemment mais je tenais à faire un petit zoom sur cette association absolument remarquable. Là elle souhaite faire l'acquisition d'instruments de musique pour son activité.

Le budget s'élève à 3 000 € et demande à la Ville 1 500 € et nous vous proposons de leur accorder ces 1 500 €.

Donc, je passe sur les autres structures qui ne sont pas sur le 1<sup>er</sup> arrondissement mais je vous demande de bien vouloir émettre un avis favorable sur cette délibération.

Je vous remercie.

## Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie. Y-a-t-il des questions ou des prises de parole ?

Je vous propose de mettre cette délibération à votre avis.

*POUR : 14 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HAD-DAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Yves BEN ITAH, Nathalie PERRIN-GILBERT, Laurence BOFFET, Sylvain GODINOT, Benoît SCIBERRAS, David SOUVESTRE, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART)*

*CONTRE : 0*

*ABSTENTION : 0*

*NE PREND PAS PART AU VOTE : 0*

*AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ*

- 23** **889 - Rapporteur : Yves BENITAH – Attribution de subventions de fonctionnement à 24 associations œuvrant dans le domaine du théâtre, des arts du cirque, du cinéma, des musiques actuelles, classiques et de la création numérique pour un montant global de 103 500 €- enveloppe FIC (Fonds d'Intervention Culturel) - FIMA (Fonds d'Intervention Musiques Actuelles) et "Casino" - Approbation de conventions**

### Yves BENITAH

On est un petit peu dans la continuité de la délibération précédente et je vais vous passer en revue, comme Nathalie l'a fait précisément, sur les structures du 1<sup>er</sup>.

Je ferai une petite exception puisqu'effectivement le premier nom du secteur des arts visuels, c'est la FRICHE LAMARTINE qui se trouve dans le 3<sup>ème</sup> arrondissement qui est une expérience de friche importante, dont je me sens un petit peu redevable puisque c'est la friche « RVI », dont j'étais à l'origine, il y a très longtemps, et je vois que ces projets perdurent dans le temps et sont enfin soutenus à la hauteur de ce qu'il faut, par la municipalité.

Il est proposé donc au conseil d'attribuer une subvention de 7 000 € pour la FRICHE LAMARTINE.

Je passe maintenant sur le secteur lecture avec :

- HF AUVERGNE RHONE ALPES dans le 1<sup>er</sup> arrondissement, qui est une association qui travaille effectivement sur l'égalité femmes, hommes et il est proposé au conseil d'attribuer une subvention de 2 000 € pour l'association HF.

Sur le secteur théâtre, on revient au Théâtre des Clochards Célestes et une pensée à notre amie Elisabeth Saint-Blancat, qui était sa Directrice et dont on a évoqué la mémoire il y a peu, lors d'un évènement auquel malheureusement je n'étais pas présent, mais dont on m'a rapporté qu'il était émouvant.

Donc évidemment, la nouvelle équipe a proposé d'attribuer une subvention complémentaire de 5 000 € puisqu'il y a effectivement des travaux qui sont aussi prévus.

Donc nos théâtres, scènes découvertes sont bien soutenus et j'espère qu'ils vont continuer à l'être.

- COMPAGNIE DE ONZE A TROIS HEURES située rue de la Martinière.

C'est une subvention de 2 000 €, je ne les connais pas donc à découvrir !

Il y en a beaucoup, donc je vais aller assez vite.

- COMPAGNIE LA CHAMBRE NOIRE située rue Pouteau dans le 1<sup>er</sup> pour une subvention de 2 000 €.

Je fais faire une exception pour la COMPAGNIE DU CHIEN JAUNE située dans le 4<sup>ème</sup> arrondissement et qui depuis des années et des années fait un travail fantastique, notamment sur le territoire qui transcende les frontières. C'est une subvention de 8 000 €.

- COMPAGNIE COURIR A LA CATASTROPHE située rue de l'Arbre Sec dans le 1<sup>er</sup>, pour une subvention de 3 000 €

Nous allons passer maintenant au secteur de la danse :

- COMPAGNIE ANIKI VOVO située rue des Capucins qui est une jeune compagnie de danse fondée en 2016 soutenue à hauteur de 2 000 € ;
- COMPAGNIE POKEMON CREW située rue d'Oran dans le 1<sup>er</sup>, qui est une compagnie internationalement connue du hip hop et d'arts de la rue. On est très fiers qu'ils soient ici et bien soutenus depuis des années par la Ville.

Dans le secteur des musiques actuelles, la structure AFX qui est l'émanation du collectif Jarring Effects qui est dans le 1<sup>er</sup> arrondissement et qui est plus la partie organisation de concerts, festivals, du célèbre label lyonnais, qui a obtenu une subvention de 10 000 € au 6 mai 2020 et il est proposé d'attribuer une subvention complémentaire de 14 000 €.

- KRASPEK MYZIC située Montée Saint-Sébastien qui est un célèbre café-concert, musiques actuelles qui est soutenu par une subvention de 20 000 € attribuée le 27 janvier 2020. Il est proposé d'attribuer une subvention complémentaire de 5 000 €.

C'est un peu fastidieux mais cela rappelle un peu toute la richesse de notre arrondissement.

Sur ces 24, on a quand même beaucoup d'acteurs du 1<sup>er</sup> arrondissement.

Je voulais souligner ici qu'il y avait deux compagnies qui sont montées par des anciens élèves de l'ENSATT.

Pour signaler qu'effectivement cette école nationale, qui est sur notre territoire, fait venir des étudiants de toute la France et je constate que beaucoup de ces étudiants restent et viennent s'implanter et créent de nouvelles compagnies. Cela nous amène de nouveaux devoirs car cela vient augmenter l'offre et la richesse mais cela veut dire aussi des moyens supplémentaires et je m'adresse à notre Adjointe à la Culture pour cet accompagnement. Mais je sais que cela la préoccupe et qu'elle sera attentive à tout cela.

Merci.

### **Yasmine BOUAGGA**

Je vous remercie. J'en profite pour signaler que ce soutien profite à l'ensemble des habitant.e.s puisque KRASPEK MYZIC organise avec MEDIATONE deux concerts au Jardin des Chartreux l'open air de rentrée.

J'ai passé l'information donc cela permet de faire bénéficier à tout le monde ces évènements.

### **Yves BENITAH**

On peut dire effectivement que c'étaient des concerts qui étaient prévus anciennement sur la Place Sathonay et qu'effectivement la Mairie et les services de la Ville se sont mobilisés pour créer les conditions, notamment sanitaires, pour qu'ils puissent se passer.

Donc ils se passeront dans un cadre qu'on aime tous qui est le Jardin des Chartreux.

Celles et ceux qui veulent y aller, il faut réserver, même si l'entrée est libre.

Donc il y a un numéro que vous trouverez facilement sur le site de la Mairie et je crois que c'est une très belle programmation et le fait de pouvoir continuer à proposer sur cet arrondissement du spectacle vivant et là, en l'occurrence, les deux concerts. Donc bravo à toute l'équipe qui s'est mobilisée là-dessus, notamment les services de la Ville qui font un travail formidable.

**Yasmine BOUAGGA**

Merci Beaucoup. Oui Nathalie PERRIN-GILBERT

**Nathalie PERRIN-GILBERT**

Je souscris complètement à ce qu'Yves BENITAH vient de dire.

Il est important de montrer que la rentrée artistique, culturelle est là, que les spectacles reprennent.

Il est important aussi d'être dans la proposition puisque de toute façon s'il n'y a pas de proposition, des formes moins sûres peuvent naître de façon spontanée, voire un peu plus «sauvages ».

Et puis, voilà je voulais féliciter et remercier la mairie du 1<sup>er</sup> et l'ensemble de la mairie du 1<sup>er</sup>, des élu.e.s du Cabinet au service qui nous a beaucoup alertés et s'est beaucoup mobilisée et à travailler avec nous pour trouver des solutions sur les concerts MEDIATONE et donc merci en effet de votre mobilisation.

Pour rassurer notre élu à la Culture, oui je serai attentive évidemment à accompagner les structures.

J'en profite pour dire que c'est la première fois que la délégation culture à Lyon subventionne l'association « HF ».

C'est qu'avant, ils étaient subventionnés et ils le sont toujours et c'est très bien dans le cadre de la délégation « Egalité » mais par rapport aux propos qu'ils portent sur la question de l'égalité dans les équipements structurels, de l'égalité des femmes artistes par rapport aux hommes etc..., je trouvais qu'il était juste que la délégation culture apporte aussi sa contribution et que ce ne soit pas seulement la délégation Egalité.

C'était une demande forte de l'association d'avoir cette reconnaissance-là de la délégation Culture.

Et puis pour les scènes découvertes, les CLOCHARDS CELESTES et KRASPEK MYZIC se voient attribuer 5 000 € de plus que ce que prévoyait la programmation initiale en janvier 2020. Par cette attribution, on se rapproche un peu plus de leur demande même si on n'est pas à la totalité de leur demande mais j'avais à cœur de soutenir nos scènes découvertes.

Et pour terminer sur AFX, EN 2019, ils avaient eu 24 000 € et la Ville, lors de sa première instruction en janvier 2020, ne leur avait attribué que 10 000 € les mettant aussi en difficulté.

Donc il y a eu un rattrapage et on atteint simplement le niveau de 2019. Donc voilà, au regard de l'historique que tu as rappelé, il me semblait important de pouvoir continuer à les accompagner.

L'Adjointe à la Culture que je suis reste très attachée au tissu culturel du 1<sup>er</sup> arrondissement et évidemment que l'on va avancer ensemble pour continuer à soutenir ce tissu si précieux.

Je vous rejoins complètement Madame la Maire.

**Yasmine BOUAGGA**

Je vous remercie. Y-a-t-il d'autres prises de parole ? Oui David SOUVESTRE

**David SOUVESTRE**

Vu que l'on parle d'HF Auvergne Rhône, juste pour rappeler que ce week-end, il y a les journées du patrimoine et qu'il y a aussi les journées du patrimoine et qu'HF propose un certain nombre d'activités, notamment dans le 1<sup>er</sup> pour valoriser le rôle des femmes dans la Ville de Lyon.

**Yasmine BOUAGGA**

Merci beaucoup pour ce rappel.

J'en profite pour corriger l'information que le concert Open'air de rentrée a lieu le vendredi soir et samedi soir au Jardin des Chartreux et effectivement aussi réitérer les remerciements à toute l'équipe du Cabinet, notamment à Andy CHIABRANDO qui n'a pas ménagé sa peine pour permettre à ce que les événements puissent se faire malgré les protocoles sanitaires dissuasifs et extrêmement mais pouvoir accéder à la culture est essentiel.

Donc je vous propose de soumettre cette délibération à votre approbation.

*POUR : 14 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HAD-DAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Yves BEN ITAH, Nathalie PERRIN-GILBERT, Laurence BOFFET, Sylvain GODINOT, Benoit SCIBERRAS, David SOUVESTRE, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART)*

*CONTRE : 0*

*ABSTENTION : 0*

*NE PREND PAS PART AU VOTE : 0*

*AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ*

- 24 **180 - Rapporteur : Bernard PINOTEAU – Approbation d'une convention d'occupation précaire du domaine privé communal à titre gratuit, accordée par la Ville de Lyon au profit de l'association "Tendance Presqu'île - My Presqu'île", relative à la mise à disposition d'un local situé au rez-de-chaussée de l'immeuble en copropriété sis 13 rue du Griffon à Lyon 1er - EI 01 122**

### **Bertrand PINOTEAU**

Cette association travaille à la fois sur le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>ème</sup> mais la raison pour laquelle on nous soumet cette délibération c'est que le local qui leur est mis à disposition se trouve dans le 1<sup>er</sup> arrondissement, Rue du Griffon, à l'angle de la Place Louis Pradel.

Petit rappel sur My Presqu'île ou Tendance Presqu'île, je ne vous ferai pas de rappel sur l'importance du commerce en presqu'île mais cela correspond à 30 000 emplois en presqu'île avec 6 600 établissements dont 1 500 commerces.

Face à ces enjeux, My Presqu'île a été créé en 2006. C'est une association qui a pour vocation de réunir l'ensemble des acteurs économiques du centre-ville.

Je ne détaillerai pas ses objectifs mais je vais simplement rappeler son actualité récente puisque My Presqu'île est une association qui regroupait 250 adhérents jusqu'en début 2020 et qui a beaucoup œuvré d'ailleurs pour la cohésion des commerces pendant le confinement.

Et puis à la sortie du confinement, ils ont tenu un conseil d'administration qui leur ont permis d'intégrer une dizaine d'associations de commerçants qui portent aujourd'hui leur nombre d'adhérents à plus de 700, ce qui devient tout à fait significatif par rapport aux 1 500 commerces dont on parle en presqu'île.

La Ville de Lyon est propriétaire d'un local situé au 13 rue du Griffon.

Ce local a été mis à disposition à titre gratuit et je préciserai en élément complémentaire que l'association My Presqu'île est subventionnée par la Ville et la Métropole mais que pour autant, ces subventions couvrent environ 25 % de leur budget et donc en complément, la mise à disposition à titre gratuit d'un local, qui représente environ une valeur locative estimée de l'ordre de 9 500 €.

Cette mise à disposition avait été décidée en juillet 2019, il est simplement ici proposé de la reconduire pour le deuxième semestre 2020 et jusqu'au 30 juin 2021.

Je vous propose d'adopter ces décisions.

## Yasmine BOUAGGA

Y-a-t-il des questions ou des interventions sur ce sujets ?

Donc je propose de soumettre cette délibération à votre vote.

*POUR : 14*

*(Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HAD-DAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Yves BEN ITAH, Nathalie PERRIN-GILBERT, Laurence BOFFET, Sylvain GODINOT, Benoit SCIBERRAS, David SOUVESTRE, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART)*

*CONTRE : 0*

*ABSTENTION : 0*

*NE PREND PAS PART AU VOTE : 0*

*AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ*

## Yasmine BOUAGGA

La représentativité croissante de My Presqu'île fait que c'est un partenaire intéressant pour la concertation notamment dans les opérations de piétonisation que nous développons sur la presqu'île et donc ils sont très associés, notamment pour l'évènement du 26 et 27 septembre, de façon à ce que cette transformation des usages de la Ville se fasse avec les commerçants, avec les acteurs économiques du territoire.

- 25 **168 - Rapporteur : Noé FROISSART – Opéra de Lyon - Remplacement des ascenseurs et des escaliers mécaniques - place de la Comédie 69001 Lyon - Opération n° 01014076 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2016-1, programme 20020**

### Noé FROISSART

L'Opéra de Lyon qui est un immeuble de grande hauteur, dont l'accès à la grande salle depuis le hall d'entrée ne se fait que par les escaliers mécaniques.

L'accès aux personnes à mobilité réduite s'effectue par les ascenseurs panoramiques accessibles depuis le parvis.

Ces appareils datent de l'ouverture du grand théâtre en 1993 et n'ont fait l'objet d'aucune rénovation de grande ampleur, cela fait environ trente ans maintenant.

Les pièces ne sont donc plus disponibles ou, en tout cas, rendent compliquée la rénovation et cela entraîne de nombreuses pannes de plus en plus fréquentes et impactent fortement l'activité.

La situation se dégrade et il est maintenant proposé de remplacer complètement ces ascenseurs, comme cela avait été proposé dans les délibérations de la Ville de Lyon.

Le coût global de l'opération pour le remplacement des ascenseurs et des escaliers mécaniques est estimé à 985 000 € H.T., soit 1 182 000 € TTC.

Ces études et travaux seront financées par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2016-1, programme 20020.

Il s'agit donc de remplacer les ascenseurs et les escaliers mécaniques vétustes.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs de donner un avis favorable sur les décisions suivantes :

- 1- Le lancement de l'opération n° 01014076 « Opéra de Lyon – Remplacement des ascenseurs et escaliers mécaniques » est approuvé.
- 2- La décomposition de l'échéancier prévisionnel est le suivant :
  - 2020 : 60 000 € HT ;
  - 2021 : 465 000 € HT ;
  - 2022 : 460 000 € HT.
- 3- Pour la mise en œuvre de cette opération, Monsieur le Maire de Lyon est autorisé à solliciter toutes participations financières y compris les subventions pour faciliter ce règlement.

### **Yasmine BOUAGGA**

Je vous remercie.

Y-a-t-il des questions ou des interventions sur ce sujet ?

*POUR : 14 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HAD-DAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Yves BEN ITAH, Nathalie PERRIN-GILBERT, Laurence BOFFET, Sylvain GODINOT, Benoit SCIBERRAS, David SOUVESTRE, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART)*

*CONTRE : 0*

*ABSTENTION : 0*

*NE PREND PAS PART AU VOTE : 0*

*AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ*

### **Yasmine BOUAGGA**

Je note que nous aurons à travailler sur l'obsolescence et la « réparabilité » puisque la « non-réparabilité » de ces matériaux nous coutent très chers.

Et donc c'est un chantier sur lequel nous envisageons de travailler à l'avenir avec les moyens que nous aurons sur le territoire mais vraiment en réfléchissant à ces enjeux-là.

- 26 **150 - Rapporteur : Noé FROISSART – Approbation d'une convention à titre gratuit, entre la Ville de Lyon et l'institution Les Chartreux, pour l'occupation du bâtiment et l'entretien de l'installation de mise en valeur du lycée et de la Chapelle, situé 58 rue Pierre Dupont à Lyon 1er**

### **Noé FROISSART**

La mise en valeur de l'institution des Chartreux a été réalisée en 1993 dans le cadre du premier Plan Lumière de la Ville.

La rénovation des façades de l'église St Bruno, ainsi que sa nouvelle mise en lumière, située en arrière-plan et l'évolution de la végétation ont rendu nécessaire la rénovation complète de l'installation de mise en lumière existante datant de 1993 qui est considérée comme vétuste à ce jour.

La rénovation est en cours et elle sera terminée en octobre.

Cette rénovation qui, pour le coup, permet d'engendrer des réductions de consommations d'énergie avec des luminaires qui sont nettement plus efficaces, fera diviser par 8 la consommation lumineuse et réduire largement la pollution lumineuse également qui est un gros problème pour la biodiversité.



Ce sera largement revu avec le service d'éclairage urbain qui travaille déjà largement sur ces questions.

La convention que l'on nous propose aujourd'hui d'adopter c'est tout simplement pour permettre l'accès aux services de la Ville de Lyon aux lumières pour des questions de maintenance.

La convention soumise à votre approbation a pour objet de formaliser l'accord des parties sur ces points.

Sa durée est de 15 ans à compter de sa date de signature et si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter la décision suivante :

- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'institution des Chartreux, relative à l'occupation du bâtiment et à l'entretien de l'installation de mise en valeur du Lycée Les Chartreux, situé 58 rue Pierre Dupont à Lyon 1<sup>er</sup>, est approuvée.

### **Yasmine BOUAGGA**

Je vous remercie.

Y-a-t-il des questions ou des prises de parole sur cette délibération ?

Je me permettrais de signaler qu'il y a une erreur d'orthographe sur l'adresse dans la convention. C'est un détail, on le signalera.

Je sou mets cette délibération à votre avis.

*POUR : 14 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HADDAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Yves BEN ITAH, Nathalie PERRIN-GILBERT, Laurence BOFFET, Sylvain GODINOT, Benoit SCIBERRAS, David SOUVESTRE, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART)*

*CONTRE : 0*

*ABSTENTION : 0*

*NE PREND PAS PART AU VOTE : 0*

*AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ*

27 **1144 - Rapporteuse : Laurence BOFFET – Appel à projets internationaux (AAPI) 2020 phase 2 - Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attribution de subvention**

### **Laurence BOFFET**

Merci beaucoup. Alors je ne vais pas vous lire la délibération en exhaustivité.

Cette délibération concerne en majeure partie la partie soutien à l'international et sur la solidarité internationale au niveau de la Ville de Lyon.

Là il s'agit d'une délibération qui parle d'appels à projets qui seront communs Ville de Lyon et Métropole de Lyon et là c'est une délibération qui concerne une phase 2.

La première phase se situe au dernier trimestre de l'année, en général, 2019, ici en l'occurrence et là c'est la phase 2 qui se passe au 2<sup>ème</sup> trimestre de cette année.

Il y a différents cadres donc je ne vais pas tout vous détailler mais pour cette phase 2, sur 66 dossiers qui ont été déposés par des associations, il y en a 12 qui ont été reçus.

Au total, il y a 34 structures qui sont soutenues pour un total de 130 000 €.

Pour ce qui concerne le 1<sup>er</sup> arrondissement, on va retrouver :

- LET'S FOOD – Rue Rivet – pour favoriser la coopération entre collectivités françaises et villes partenaires à l'international ;
- LYON INTERNATIONAL – Rue du Major Martin – qui favorise l'accueil par ses membres, des habitants de la région lyonnaise et d'étrangers de toutes nationalités qui séjournent à Lyon ;
- NOUVEAUX ESPACES LATINOS - Rue Diderot – que l'on connaît très bien et qui font un très beau festival qui va se dérouler, en tout cas je l'espère, du 23 au 28 novembre 2020 et que je vous engage à soutenir, à aller voir etc... mais qui sont aidés aussi par ce biais ;
- PLUS France – Rue Burdeau - Plateforme artistique et culturelle pour la visibilité d'autres pratiques et d'autres savoirs ailleurs dans le monde.

Je pense que j'ai fait le tour pour ce qui concerne le 1<sup>er</sup>.

Mais il y a pas mal d'appels à projets qui sont très intéressants, si vous voulez regarder le détail.

Evidemment, je vous propose un avis favorable sur cette délibération.

Je profite du coup d'être là pour rappeler nos petits soutiens, qui sont très importants, en l'occurrence de donner des nouvelles de Tuna ALTINEL qui est un Maître de conférence de l'Université Claude Bernard de Lyon 1 que nous avons soutenu par un vœu et par pas mal d'autres actions.

Nous n'étions pas les seuls, il y avait également aussi ses collègues de l'université qui se sont beaucoup mobilisés.

Donc Tuna ALTINEL a fait partie d'un collectif qui s'appelle « Les universitaires pour la paix » et qui défendait en Turquie, qu'il soit turc ou d'autres nationalités d'ailleurs, le fait de vouloir ramener la paix et de faire en sorte que le gouvernement turc ne s'attaque pas autant à la minorité kurde dans son pays.

Il y a eu un appel qu'il a signé et qui s'appelle « Nous enseignants chercheurs de Turquie, nous ne serons pas complices de ce crime », en parlant d'exactions que le Gouvernement turc a fait auprès de certains villages kurdes.

Voilà, cela faisait partie d'un grand ensemble où énormément d'universitaires turcs avaient signé cet appel.

Il est parti en Turquie pour voir sa famille le 12 avril 2019 et dès son arrivée à l'aéroport, on lui a confisqué son passeport et il a été emprisonné le 12 mai 2019.

Il a été accusé par le Gouvernement turc d'avoir participé à une réunion publique soit disant organisée par le PKK, ou quelque chose comme ça.

Cette réunion publique avait en fait pour objectif d'informer sur les conséquences des interventions militaires turques sur les populations civiles.

Et donc l'association, qui est une association française n'est évidemment pas du tout affiliée au PKK.

Mais bon, il a été condamné. Puis ensuite la mobilisation... Et là il nous le dit, et le collectif de soutien nous le dit, ce que nous avons fait à la mairie du 1<sup>er</sup>, mais aussi les universitaires, a porté ses fruits.

En appel, il a donc été acquitté et cet acquittement a été confirmé il y a quelques jours, donc, cela est très important.

Par contre, on ne lui rend pas son passeport bien entendu.

Et là, les raisons qui font qu'on ne lui rend pas son passeport sont un peu complexes.

Grâce à une avocate, il fait des recours régulièrement.

Tant que l'acquittement n'était pas définitif, on lui disait et bien « on n'a pas à vous rendre votre passeport ».

Donc maintenant qu'il est définitif, ils vont de nouveau faire un recours pour demander à ce qu'on lui restitue son passeport mais ce n'est toujours pas le cas.

Je vais vous lire juste un petit extrait du message qu'il a laissé au collectif de soutien et donc à nous même aussi :

*« La préservation de la démocratie, le respect des droits humains imposent une vigilance continue. J'écris ces lignes au moment du quarantième anniversaire du coup d'Etat militaire qui a bouleversé la Turquie. En 40 ans, nous n'avons pas su affronter comme il le fallait les dégâts de cette tragédie, défendre avec vigilance les acquis démocratiques et nous voilà de nouveau au fond d'un gouffre noir. »*

Je ne citerai pas tout parce que la lettre est un petit peu longue.

Il conclut en disant « *Amis solidaires, restons unis pour la défense de la démocratie, valeur fondamentale de l'humanité* ».

Tuna ALTINEL, comme d'autres, nous avons aussi soutenu Bekir KAYA qui est un élu du HDP, que nous avons parrainé, qui avait été emprisonné et même réélu pendant son emprisonnement et vous avez aussi remarqué le nombre de militants de la cause des droits humains en Turquie qui sont actuellement en grève de la faim et en particulier les avocats.

Et vous avez peut-être remarqué aussi qu'ils sont déterminés à aller jusqu'au bout puisque l'une d'entre elles qui était assez connue sur ces questions, est décédée fin août et son compagnon précédemment également quelques jours avant.

Donc c'est vraiment un sujet difficile puisque la Turquie reste un grand pays et qui est très intéressant et important.

Mais pour autant, pour ma part et je ne vous le cacherai pas, je ne suis pas très d'accord avec ce que fait son Gouvernement actuel, ce que je ne généralise pas avec l'ensemble des turcs.

Mais voilà, la situation fait que ce peuple-là, ces défenseurs de droits humains méritent d'être soutenus.

Pour ceux qui ont signé l'appel universitaire pour la paix, suite par exemple au coup d'Etat avorté en Turquie, le Gouvernement a fait un grand ménage et plus de dix mille d'entre eux ont été radiés de la Fonction Publique et c'est même encore d'autres car là, je parle juste des universitaires.

Quasiment tous les signataires aujourd'hui ne font plus partie des effectifs de l'Education Nationale turque.

Donc c'est quand même très, très violent.

Je parlerai peut-être d'autre chose régulièrement au conseil d'arrondissement si Madame la Maire le permet.

On a d'autres sujets, comme la Colombie, la Biélorussie mais aussi l'aide aux migrants etc...

### **Yasmine BOUAGGA**

Je vous remercie. Effectivement, la solidarité internationale et le soutien aux défenseurs des droits humains, aux personnes qui se mobilisent pour le droit, la justice et la paix tient à cœur à la Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement et à la Ville de Lyon.

Des annonces seront faites prochainement aussi de parrainage de personnes emprisonnées pour marquer le soutien de la Ville à ces personnes et je pense que ce soutien a une dimension symbolique mais que comme vous le rappeliez, ce soutien symbolique peut aussi avoir une effectivité.

Vous nous avez indiqué des nouvelles en demi-teintes, mais malgré tout, c'est une belle nouvelle que cet acquittement et on espère que le maintien de la mobilisation permettra au moins que cette cause ne soit pas oubliée et que l'on puisse obtenir d'autres bonnes nouvelles par la suite.

Donc vraiment merci beaucoup !

Et pour en revenir à la délibération concernant les soutiens à la solidarité internationale, donc les subventions qui seront attribuées, est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ou questions sur cette délibération ?

### **Nathalie PERRIN-GILBERT**

Sans vouloir trop prolonger mais c'est vrai, vous avez parlé l'une et l'autre de la Biélorussie. Evidemment, ce qui est en train de se passer là-bas est effroyable !

Reste une femme extrêmement courageuse qui est la Prix Nobel de littérature.

Je suis en train de réfléchir comment la Ville de Lyon, dans le cadre de la délégation culture bien sûr, peut aussi être en soutien de ces artistes menacés et j'aurai l'occasion le 1<sup>er</sup> octobre prochain de recevoir François CROQUETTE qui est diplomate et ambassadeur aux droits de l'Homme avec un certain nombre de structures culturelles, pour voir comment on pourrait tisser un réseau de solidarités culturelles sur Lyon, au regard de la tradition justement d'humanisme de notre ville.

Il me semble extrêmement important que l'on soit engagé dans ces combats et dans la protection des artistes menacés.

### **Yasmine BOUAGGA**

Je vous remercie. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ou interventions ?

Je vous propose de voter sur la délibération de subventions pour l'action internationale.

*POUR : 14*

*(Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HAD-DAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Yves BEN ITAH, Nathalie PERRIN-GILBERT, Laurence BOFFET, Sylvain GODINOT, Benoit SCIBERRAS, David SOUVESTRE, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART)*

*CONTRE : 0*

*ABSTENTION : 0*

*NE PREND PAS PART AU VOTE : 0*

*AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ*

C'est une belle fierté que de pouvoir clore ce conseil sur ces enjeux internationaux qui permet d'indiquer combien à notre petite échelle, on peut aussi se préoccuper du monde et c'est très important que l'on garde ces fenêtres ouvertes sur ce qui se passe dans le monde, que l'on puisse être à l'affut des événements, des transformations du monde et en soutien aux actions, aux mobilisations solidaires pour la justice, pour la paix, pour la démocratie et nous avons tout notre rôle à jouer dans ces combats.

S'il n'y a pas d'autres prises de parole ou interventions, je vous propose de clore ce conseil d'arrondissement.

Je vous souhaite une bonne soirée.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45**

**Le Secrétaire de Séance,**

**Noé FROISSART**